

RÉPERTOIRE FACULTAIRE

2012 | 2013

Faculté de
MUSIQUE



UNIVERSITÉ
LAVAL

Ville de Québec - Canada

Faculté de musique

Premier cycle

Musique

Baccalauréat en enseignement de la musique	1
Baccalauréat en musique	7
Baccalauréat en musique - composition	11
Baccalauréat en musique - interprétation classique	15
Baccalauréat en musique - interprétation jazz et musique populaire	19
Baccalauréat en musique - musicologie.....	23
Certificat en musique - culture musicale	27
Certificat en réalisation audionumérique	29

Cycles supérieurs

Eutonie

Microprogramme de deuxième cycle en eutonie	32
---	----

Musique

Doctorat en musique - éducation musicale.....	34
Doctorat en musique - musicologie	38
Maîtrise en musique - composition - avec mémoire.....	42
Maîtrise en musique - didactique instrumentale.....	46
Maîtrise en musique - éducation musicale.....	50
Maîtrise en musique - éducation musicale - avec mémoire	54
Maîtrise en musique - interprétation	58
Maîtrise en musique - musicologie - avec mémoire.....	63
Microprogramme de deuxième cycle en musique liturgique.....	67

Baccalauréat en enseignement de la musique (B. Ens.)

Admission

Exigences d'admission

Réussir l'audition instrumentale. Pour plus d'information, consulter le site Web de la Faculté de musique à l'adresse www.mus.ulaval.ca/examen1.htm

ET

Être titulaire du DEC en musique, ou l'équivalent

OU

Être titulaire du DEC en techniques professionnelles de musique et chanson, ou l'équivalent

Le **candidat adulte** qui présente une combinaison de scolarité et d'expérience pertinente jugée équivalente aux exigences susmentionnées peut être admissible.

CONDITIONS PARTICULIÈRES DU PROGRAMME

1. Mesures particulières du programme concernant la maîtrise du français

L'étudiant admis à ce baccalauréat doit se conformer à la [Politique sur l'usage du français à l'Université Laval](#).

Le français est la langue d'enseignement dans tous les établissements d'enseignement francophones du Québec. Afin de s'assurer que tout futur enseignant maîtrise le français écrit, les universités québécoises francophones et le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ont décidé qu'il devait réussir le Test de certification en français écrit pour l'enseignement (TECFEE) pour obtenir le brevet d'enseignement.

Test diagnostique préalable (TFLM) et cours correctifs de français

En prévision de la passation du TECFEE, tout étudiant nouvellement inscrit à un programme de formation à l'enseignement de l'Université Laval doit se présenter à son entrée dans le programme à un test diagnostique sur la connaissance du français écrit, le Test de français Laval-Montréal (TFLM). Les mesures imposées à la suite du test diagnostique varient en fonction du résultat obtenu.

- a) L'étudiant ayant obtenu 75 % ou plus n'a à suivre aucun cours correctif de français;
- b) l'étudiant ayant obtenu une note se situant entre 60 % et 75 % devra réussir un cours correctif de français;
- c) l'étudiant n'ayant pas obtenu 60 % doit réussir deux cours correctifs de français.

TECFEE

Le TECFEE comporte deux épreuves : un questionnaire objectif et une épreuve de rédaction. Il faut avoir réussi ces deux épreuves pour satisfaire à l'exigence de certification en français écrit des programmes de formation à l'enseignement. En cas de réussite à seulement l'une des deux épreuves, l'étudiant ne reprend que la partie du test qui n'a pas été réussie.

Le seuil de réussite est fixé à 70 % pour chacune des deux épreuves et il doit être atteint avant l'inscription au troisième stage. Dans le cas contraire, il est impossible de s'inscrire au stage III.

Pour pouvoir se présenter au TECFEE, l'étudiant doit avoir obtenu l'autorisation de la direction de programme. Cette autorisation est conditionnelle au fait d'avoir obtenu 75 % ou plus au TFLM ou d'avoir réussi le ou les cours correctifs de français qui auraient été imposés.

2. Antécédents judiciaires (mesure provinciale)

En raison de mesures législatives adoptées par le gouvernement du Québec, le finissant d'un programme de baccalauréat en enseignement doit présenter au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) une déclaration relative aux antécédents judiciaires. Cette déclaration sera faite en même temps que sa demande d'autorisation d'enseigner, c'est-à-dire au terme de son baccalauréat en enseignement. Pour de plus amples renseignements, consulter le site du MELS: www.mels.gouv.qc.ca/dftps.

Session d'admission

Ce programme accepte de nouveaux candidats à la session suivante : automne.

Nom du diplôme

Ce programme conduit à l'obtention du grade de bachelier en enseignement (B. Ens.).

Contingentement – capacité d'accueil

Le baccalauréat en enseignement de la musique est un **programme contingenté**.

Responsable

Directrice du programme

Josée Vaillancourt

josee.vaillancourt@mus.ulaval.ca

Pour information :

Catherine Martinette-Morneau

catherine.martinette-morneau@mus.ulaval.ca

Faculté de rattachement

Faculté de musique

Orientation et objectifs

Orientation

Le programme de baccalauréat en enseignement de la musique vise la formation de musiciens éducateurs capables de jouer un rôle efficace dans la société par une participation active et de qualité dans tous les champs d'activité de l'enseignement de la musique. La formation d'un enseignant en musique intègre à la fois les aspects musicaux et pédagogiques qui lui permettent de développer les moyens d'assurer un enseignement adéquat de la musique au préscolaire et au primaire, de même qu'au secondaire.

Objectifs

Le programme de baccalauréat en enseignement de la musique vise à former un maître ayant développé les compétences suivantes et pouvant :

- agir en tant que professionnel héritier, critique et interprète d'objets de savoirs ou de culture dans l'exercice de ses fonctions;
- communiquer clairement et correctement dans la langue d'enseignement, à l'oral et à l'écrit, dans les divers contextes liés à la profession d'enseignant;
- concevoir et piloter des situations d'enseignement-apprentissage pour les contenus à faire apprendre en fonction des élèves concernés et du développement des compétences visées dans le programme de formation;
- évaluer la progression des apprentissages et le degré d'acquisition des compétences des élèves quant aux contenus à faire apprendre;

- planifier, organiser et superviser le mode de fonctionnement du groupe-classe, en vue de favoriser l'apprentissage et la socialisation des élèves;
- adapter ses interventions aux besoins et aux caractéristiques des élèves présentant des difficultés d'apprentissage, d'adaptation ou un handicap;
- intégrer les technologies de l'information et des communications aux fins de préparation et de pilotage d'activités d'enseignement-apprentissage, de gestion de l'enseignement et de développement professionnel;
- coopérer avec l'équipe-école, les parents, les différents partenaires sociaux et les élèves, en vue de l'atteinte des objectifs éducatifs de l'école;
- travailler, de concert avec les membres de l'équipe pédagogique, à la réalisation des tâches permettant le développement et l'évaluation des compétences visées dans le programme de formation en fonction des élèves concernés;
- s'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel;
- agir de façon éthique et responsable dans l'exercice de ses fonctions.

Reconnaissance d'aptitude à l'enseignement

Sur une recommandation favorable des autorités compétentes, le titulaire de ce grade recevra du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, au terme de ses études, un brevet d'enseignement.

Concentrations

Classique

Jazz

Profils

Profil en développement durable

Le profil en développement durable constitue le parcours idéal pour l'étudiant qui veut approfondir ses connaissances dans l'application des concepts du développement durable et dans la compréhension de ses enjeux. Il vise à valoriser une expérience interdisciplinaire dans la résolution de problèmes tout en permettant à l'étudiant de développer ses compétences en lien avec le développement durable et son domaine d'études. Le profil est constitué de 12 crédits, soit 3 crédits pour le cours obligatoire **DDU-1000** Fondements du développement durable, 3 crédits pour un cours spécialisé lié à la discipline du programme de l'étudiant, 6 crédits pouvant prendre la forme d'un stage, d'un projet d'intervention ou d'un ou deux cours spécialisés sélectionnés à partir d'une liste préétablie.

Profil entrepreneurial

Le profil entrepreneurial entend favoriser l'émergence et le développement des compétences visant à prendre des initiatives, à réaliser des projets et à les gérer. Ce profil comporte un minimum de 12 crédits, répartis entre deux ou trois cours de 3 crédits chacun et un projet individuel ou collectif de 6 crédits. L'étudiant est invité à consulter le site www.profilentrepreneurial.ulaval.ca et à prendre contact avec la direction de programme afin de connaître les balises de ce profil, qui sont de trois ordres : critères d'admissibilité, conditions d'admission et conditions de poursuite de la formation dans le profil.

Profil international

Ce programme offre, dans le cadre de ce profil, un certain nombre de places aux étudiants désireux de poursuivre une ou deux sessions d'études dans une université située à l'extérieur du Québec. L'étudiant est invité à prendre contact avec la direction de programme afin de connaître les conditions d'admissibilité à ce séjour d'études.

Exigences d'obtention du diplôme

Total exigé : 120 crédits

Équivalence maximum : 80 crédits

Activités de formation communes

Enseignement de la musique (93 crédits)

Cours	Titre	Crédits exigés
MUS-1503	Formation auditive I	2,0
MUS-1520	Formation documentaire en musique	1,0
MUS-1600	Fondements de l'apprentissage et éthique	3,0
MUS-1610	Chant et mouvement au primaire	3,0
MUS-1504	Formation auditive II	2,0
MUS-1611	Initiation à l'orchestre à vent	3,0
MUS-2611	Enseignement et gestion du département de musique	3,0
MUS-2612	Laboratoire de direction d'orchestre à vent	1,0
MUS-1490	Rythmique I	3,0
MUS-2610	Instrumentarium Orff et flûte à bec	3,0
MUS-2120	Direction chorale I	2,0
MUS-3610	Planification, évaluation et gestion de classe au primaire	3,0
MUS-3611	Planification, évaluation et gestion de classe au secondaire	3,0
PPG-1906	Enfance et adolescence	3,0
ENP-1900	Aspects sociaux de l'éducation	2,0
MUS-1040	Enseignement de la guitare en milieu scolaire	1,0
MUS-3633	Intégration I	1,0
PPG-1907	Élèves en difficulté au primaire et au secondaire	3,0
MUS-3090	Intégration II	1,0
MUS-3660	Philosophie de l'éducation musicale	3,0
MUS-1020	Cultures musicales du monde	3,0
MUS-1511	Pédagogie et informatique musicale	3,0

1. 4 crédits parmi :

Séquence A

MUS-1620, MUS-2630

OU

Séquence B

MUS-1630, MUS-2621

2. 17 crédits parmi :

Séquence A

MUS-2620, MUS-3630

OU

Séquence B

MUS-2632, MUS-3621

3. 3 crédits

Les cours ci-dessous sont réitérables, c'est-à-dire qu'ils peuvent être suivis plus d'une fois avec cumul des crédits acquis. L'étudiant doit prendre au moins une fois le cours MUS-1540 Chant choral.

MUS-1540 à MUS-1544

4. 2 crédits

Les cours ci-dessous sont réitérables, c'est-à-dire qu'ils peuvent être suivis plus d'une fois avec cumul des crédits acquis.

MUS-1540 à MUS-1548

5. 15 crédits

Les cours ci-dessous sont réitérables, c'est-à-dire qu'ils peuvent être suivis plus d'une fois avec cumul des crédits acquis.

MUS-2150 à MUS-2180, MUS-2199

Autres activités

Autres exigences (27 crédits)

Description : L'étudiant doit choisir une concentration.

1. 8 ou 11 crédits prévus à sa concentration.

2. 0 à 3 crédits parmi les cours de langues modernes.

Si le niveau intermédiaire II est atteint en anglais ou le niveau intermédiaire I dans une autre langue moderne, l'étudiant est dispensé de cette exigence.

3. 0 à 3 crédits parmi :

FRN-1903, FRN-1904

Le cours **FRN-1903** est réservé à l'étudiant ayant obtenu un résultat inférieur à 60 % au TFLM (il doit préalablement réussir le cours non contributif **FRN-1902**). Le cours **FRN-1904** est réservé à l'étudiant ayant obtenu entre 60 % et 74,9 % au TFLM. L'étudiant ayant obtenu un résultat égal ou supérieur à 75 % est dispensé de l'obligation de suivre un cours de perfectionnement en français.

4. 3 crédits parmi :

Pédagogie et problématiques sociales

ADS-1902, ADS-1905, ARD-2900, ART-1900, ARV-2900, COM-1500, COM-1903, EDC-1901, MEV-1904, MEV-2901, MUS-3320, PHI-1064, PPG-1902

L'étudiant admis au profil entrepreneurial s'inscrit au cours **ENT-1000**.

L'étudiant admis au profil en développement durable s'inscrit au cours **DDU-1000**.

5. 2 crédits parmi :

MUS-2000 à MUS-2003

6. 3 crédits parmi :

MUS-1050 à MUS-1055, MUS-1150 à MUS-1180, MUS-1199, MUS-2130, MUS-2210, MUS-3120, MUS-3130

Les cours **MUS-1150 à MUS-1180** et **MUS-1199** sont réitérables, c'est-à-dire qu'ils peuvent être suivis plus d'une fois avec cumul des crédits acquis. L'étudiant qui souhaite choisir un cours d'instrument principal doit s'adresser à la direction de programme.

7. 2 crédits parmi :

MUS-1021, MUS-1022, MUS-2050, MUS-2051

8. 0 à 9 crédits parmi les cours portant le sigle MUS, à l'exception des cours des séries 700, 800 et 900.

L'étudiant admis au profil entrepreneurial s'inscrit aux cours **ENT-3000, ENT-3010** et **MUS-1560** ou **MUS-3700**.

L'étudiant admis au profil en développement durable choisit 9 crédits parmi **DDU-1200, DDU-3000, DDU-3001, DDU-3010, DDU-3011, DID-1050, DID-1912, DRT-1721, EDC-3000, GGR-1005, GGR-1006, MNG-2110, POL-2207, SOC-2114**.

Concentrations

Classique (8 crédits)

Cours	Titre	Crédits exigés
MUS-1202	Analyse et écriture I	2,0
MUS-1203	Analyse et écriture II	2,0
MUS-2500	Formation auditive III	1,0
MUS-3600	Formation auditive IV	1,0

1. 2 ou 3 crédits parmi :

MUS-1250, MUS-2202

Jazz (11 crédits)

Cours	Titre	Crédits exigés
MUS-1250	Analyse et écriture jazz et pop I	3,0
MUS-1251	Analyse et écriture jazz et pop II	3,0
MUS-2250	Analyse et écriture jazz et pop III	3,0
MUS-2550	Formation auditive jazz et pop I	1,0
MUS-2551	Formation auditive jazz et pop II	1,0

Profils

Profil développement durable (12 crédits)

Description : Les crédits du profil en développement durable seront cumulés dans les règles 4 et 8 de la section « Autres exigences ».

Cours	Titre	Crédits exigés
DDU-1000	Fondements du développement durable	3,0

1. 9 crédits parmi :

DDU-1200, DDU-3000, DDU-3001, DDU-3010, DDU-3011, DID-1050, DID-1912, DRT-1721, EDC-3000, GGR-1005, GGR-1006, MNG-2110, POL-2207, SOC-2114

Profil entrepreneurial (12 crédits)

Cours	Titre	Crédits exigés
ENT-1000	Savoir entreprendre : la passion de créer et d'agir	3,0
ENT-3000	Portfolio entrepreneurial I	3,0
ENT-3010	Portfolio entrepreneurial II	3,0

1. 3 crédits parmi :

MUS-1560, MUS-3700

Profil international

Cours	Titre	Crédits exigés
EHE-1EMU	Études - Profil international - Baccalauréat en enseignement de la musique	12,0

Baccalauréat en musique (B. Mus.)

Admission

Exigences d'admission

Réussir l'audition instrumentale. Pour plus d'information, consulter le site Web de la Faculté de musique à l'adresse www.mus.ulaval.ca/examen1.htm.

ET

Être titulaire du DEC en musique, ou l'équivalent

OU

Être titulaire du DEC en techniques professionnelles de musique et chanson, ou l'équivalent

Le **candidat adulte** qui présente une combinaison de scolarité et d'expérience pertinente jugée équivalente aux exigences susmentionnées peut être admissible.

Connaissance du français

L'étudiant admis à ce baccalauréat doit se conformer à la [Politique sur l'usage du français à l'Université Laval](#).

Sessions d'admission

Ce programme accepte de nouveaux candidats aux sessions suivantes : automne et hiver.

Nom du diplôme

Ce programme conduit à l'obtention du grade de bachelier en musique (B. Mus.).

Responsable

Directeur du programme

Richard Paré

richard.pare@mus.ulaval.ca

Faculté de rattachement

Faculté de musique

Orientation et objectifs

Orientation

Ce programme permet à l'étudiant de consolider la formation musicale fondamentale essentielle à tout musicien et lui permet également de se bâtir un programme personnel selon ses aptitudes et ses intérêts dans divers champs d'études liés à la musique. Ce programme conduit normalement aux études de deuxième cycle.

Le programme favorise l'ouverture au monde non seulement par le biais de la pratique musicale, des cours d'histoire, de langues et de technologie, mais également grâce à une formation acquise dans un ou plusieurs domaines du savoir distincts de la musique.

Objectifs

- approfondir les éléments de la formation musicale fondamentale;
- acquérir de bonnes connaissances dans des domaines propres à favoriser l'interprétation et l'écriture d'œuvres dans différents styles ainsi que la compréhension du phénomène musical du point de vue historique, artistique et esthétique;
- maîtriser les moyens pour transmettre correctement son savoir dans une démarche artistique ou pédagogique;
- acquérir les éléments d'une solide culture générale, grâce notamment à une ouverture sur d'autres domaines connexes du savoir;
- faire preuve de sensibilité artistique dans l'interprétation ou la création d'œuvres de différents styles et de différentes époques;
- susciter une curiosité intellectuelle et artistique face à la profession de musicien ainsi que des attitudes propres à favoriser l'autonomie et l'interaction avec le milieu professionnel;
- faire preuve d'habiletés psychomotrices mises au service de l'expression musicale;
- prendre conscience du mouvement corporel comme moyen d'expression artistique.

Renseignements additionnels

Exigences linguistiques

Au terme de sa formation, l'étudiant devra posséder une connaissance suffisante de la langue anglaise.

Concentrations

Classique

Jazz et musique populaire

Réalisation audionumérique

Profils

Profil en développement durable

Le profil en développement durable constitue le parcours idéal pour l'étudiant qui veut approfondir ses connaissances dans l'application des concepts du développement durable et dans la compréhension de ses enjeux. Il vise à valoriser une expérience interdisciplinaire dans la résolution de problèmes tout en permettant à l'étudiant de développer ses compétences en lien avec le développement durable et son domaine d'études. Le profil est constitué de 12 crédits, soit 3 crédits pour le cours obligatoire **DDU-1000** Fondements du développement durable, 3 crédits pour un cours spécialisé lié à la discipline du programme de l'étudiant, 6 crédits pouvant prendre la forme d'un stage, d'un projet d'intervention ou d'un ou deux cours spécialisés sélectionnés à partir d'une liste préétablie.

Profil entrepreneurial

Le profil entrepreneurial entend favoriser l'émergence et le développement des compétences visant à prendre des initiatives, à réaliser des projets et à les gérer. Ce profil comporte un minimum de 12 crédits, répartis entre deux ou trois cours de 3 crédits chacun et un projet individuel ou collectif de 6 crédits. L'étudiant est invité à consulter le site www.profilentrepreneurial.ulaval.ca et à prendre contact avec la direction de programme afin de connaître les balises de ce profil, qui sont de trois ordres : critères d'admissibilité, conditions d'admission et conditions de poursuite de la formation dans le profil.

Profil international

Ce programme offre, dans le cadre de ce profil, un certain nombre de places aux étudiants désireux de poursuivre une ou deux sessions d'études dans une université située à l'extérieur du Québec. L'étudiant est invité à prendre contact avec la direction de programme afin de connaître les conditions d'admissibilité à ce séjour d'études.

Exigences d'obtention du diplôme

Total exigé : 96 crédits

Équivalence maximum : 48 crédits

Activités de formation communes

Musique (34 crédits)

Cours	Titre	Crédits exigés
MUS-1503	Formation auditive I	2,0
MUS-1520	Formation documentaire en musique	1,0
MUS-1504	Formation auditive II	2,0
MUS-1512	Musique et technologie	3,0
MUS-2003	Histoire de la musique IV	2,0

1. 3 crédits

Les cours ci-dessous sont réitérables, c'est-à-dire qu'ils peuvent être suivis plus d'une fois avec cumul des crédits acquis.
MUS-1540 à MUS-1544

2. 3 crédits

Les cours ci-dessous sont réitérables, c'est-à-dire qu'ils peuvent être suivis plus d'une fois avec cumul des crédits acquis.
MUS-1540 à MUS-1548

3. 18 crédits

Les cours ci-dessous sont réitérables, c'est-à-dire qu'ils peuvent être suivis plus d'une fois avec cumul des crédits acquis.
MUS-2150 à MUS-2180, MUS-2199

Autres activités

Autres exigences (62 crédits)

Description : L'étudiant doit choisir une concentration. S'adresser à la direction de programme pour procéder au choix.

1. 9 à 15 crédits

parmi tous les cours de premier cycle, à l'exception des cours portant le sigle MUS. L'étudiant doit réussir le cours ANL-2020 Intermediate English II ou démontrer qu'il a acquis ce niveau (TOEIC : 675) lors du test administré par l'École de langues. Les cours d'anglais de niveau inférieur à Intermediate English I et les cours de français correctif ne sont pas contributoires.

2. 0 à 6 crédits parmi :

MUS-1411, MUS-1412, MUS-1480, MUS-1560, MUS-2480, MUS-3700

3. 47 crédits

parmi les cours portant le sigle MUS, y compris les cours de la concentration choisie.

Concentrations

Classique (17 crédits)

Cours	Titre	Crédits exigés
MUS-1202	Analyse et écriture I	2,0
MUS-1203	Analyse et écriture II	2,0
MUS-2000	Histoire de la musique I	2,0
MUS-2001	Histoire de la musique II	2,0
MUS-2002	Histoire de la musique III	2,0
MUS-2202	Analyse et écriture III	2,0
MUS-2500	Formation auditive III	1,0
MUS-3200	Analyse et écriture IV	3,0
MUS-3600	Formation auditive IV	1,0

Jazz et musique populaire (20 crédits)

Cours	Titre	Crédits exigés
MUS-1250	Analyse et écriture jazz et pop I	3,0
MUS-1251	Analyse et écriture jazz et pop II	3,0
MUS-2250	Analyse et écriture jazz et pop III	3,0
MUS-2550	Formation auditive jazz et pop I	1,0
MUS-2551	Formation auditive jazz et pop II	1,0
MUS-3250	Analyse et écriture jazz et pop IV	3,0

1. 6 crédits parmi :

MUS-1021, MUS-1022, MUS-2050, MUS-2051

Réalisation audionumérique (12 crédits)

Cours	Titre	Crédits exigés
MUS-1514	Acoustique et théorie audionumérique	3,0
MUS-1515	Prise de son	3,0
MUS-2504	Mixage audionumérique	3,0
MUS-2505	Design et postproduction audionumériques	3,0

Profils

Profil entrepreneurial (12 crédits)

Description : Les crédits seront cumulés dans le bloc « Autres exigences ».

Cours	Titre	Crédits exigés
ENT-1000	Savoir entreprendre : la passion de créer et d'agir	3,0
ENT-3000	Portfolio entrepreneurial I	3,0
ENT-3010	Portfolio entrepreneurial II	3,0

1. 3 crédits parmi :

MUS-1560, MUS-3700

Profil international

Cours	Titre	Crédits exigés
EHE-1MUS	Études - Profil international - Baccalauréat en musique	12,0

Profil développement durable (12 crédits)

Cours	Titre	Crédits exigés
DDU-1000	Fondements du développement durable	3,0

1. 9 crédits parmi :

DDU-1200, DDU-3000, DDU-3001, DDU-3010, DDU-3011, DID-1050, DID-1912, DRT-1721, EDC-3000, GGR-1005, GGR-1006, MNG-2110, POL-2207, SOC-2114

Baccalauréat en musique - composition (B. Mus.)

Admission

Exigences d'admission

Réussir l'audition instrumentale. Pour plus d'information, consulter le site Web de la Faculté de musique à l'adresse www.mus.ulaval.ca/examen1.htm

ET

Être titulaire du DEC en musique, ou l'équivalent

OU

Être titulaire du DEC en techniques professionnelles de musique et chanson, ou l'équivalent

Le **candidat adulte** qui présente une combinaison de scolarité et d'expérience pertinente jugée équivalente aux exigences susmentionnées peut être admissible.

Connaissance du français

L'étudiant admis à ce baccalauréat doit se conformer à la [Politique sur l'usage du français à l'Université Laval](#).

Sessions d'admission

Ce programme accepte de nouveaux candidats aux sessions suivantes : automne et hiver.

Nom du diplôme

Ce programme conduit à l'obtention du grade de bachelier en musique (B. Mus.).

Responsable

Directeur du programme

Richard Paré

richard.pare@mus.ulaval.ca

Faculté de rattachement

Faculté de musique

Orientation et objectifs

Orientation

Ce programme permet à l'étudiant de consolider la formation musicale fondamentale essentielle à tout musicien avec une concentration en composition. Ce programme conduit normalement aux études de deuxième cycle.

Le programme favorise l'ouverture au monde non seulement par le biais de la pratique musicale, des cours d'histoire, de langues et de technologie, mais également grâce à une formation acquise dans un ou plusieurs domaines du savoir distincts de la musique.

Objectifs

- approfondir les éléments de la formation musicale fondamentale;
- acquérir de bonnes connaissances dans des domaines propres à favoriser l'interprétation et l'écriture d'œuvres dans différents styles ainsi que la compréhension du phénomène musical du point de vue historique, artistique et esthétique;

- maîtriser les moyens pour transmettre correctement son savoir dans une démarche artistique ou pédagogique;
- acquérir les éléments d'une solide culture générale, grâce notamment à une ouverture sur d'autres domaines connexes du savoir;
- faire preuve de sensibilité artistique dans l'interprétation ou la création d'œuvres de différents styles et de différentes époques;
- susciter une curiosité intellectuelle et artistique face à la profession de musicien ainsi que des attitudes propres à favoriser l'autonomie et l'interaction avec le milieu professionnel;
- faire preuve d'habiletés psychomotrices mises au service de l'expression musicale;
- prendre conscience du mouvement corporel comme moyen d'expression artistique.

Renseignements additionnels

Exigences linguistiques

Au terme de sa formation, l'étudiant devra posséder une connaissance suffisante de la langue anglaise.

Profils

Profil en développement durable

Le profil en développement durable constitue le parcours idéal pour l'étudiant qui veut approfondir ses connaissances dans l'application des concepts du développement durable et dans la compréhension de ses enjeux. Il vise à valoriser une expérience interdisciplinaire dans la résolution de problèmes tout en permettant à l'étudiant de développer ses compétences en lien avec le développement durable et son domaine d'études. Le profil est constitué de 12 crédits, soit 3 crédits pour le cours obligatoire **DDU-1000** Fondements du développement durable, 3 crédits pour un cours spécialisé lié à la discipline du programme de l'étudiant, 6 crédits pouvant prendre la forme d'un stage, d'un projet d'intervention ou d'un ou deux cours spécialisés sélectionnés à partir d'une liste préétablie.

Profil entrepreneurial

Le profil entrepreneurial entend favoriser l'émergence et le développement des compétences visant à prendre des initiatives, à réaliser des projets et à les gérer. Ce profil comporte un minimum de 12 crédits, répartis entre deux ou trois cours de 3 crédits chacun et un projet individuel ou collectif de 6 crédits. L'étudiant est invité à consulter le site www.profilentrepreneurial.ulaval.ca et à prendre contact avec la direction de programme afin de connaître les balises de ce profil, qui sont de trois ordres : critères d'admissibilité, conditions d'admission et conditions de poursuite de la formation dans le profil.

Profil international

Ce programme offre, dans le cadre de ce profil, un certain nombre de places aux étudiants désireux de poursuivre une ou deux sessions d'études dans une université située à l'extérieur du Québec. L'étudiant est invité à prendre contact avec la direction de programme afin de connaître les conditions d'admissibilité à ce séjour d'études.

Exigences d'obtention du diplôme

Total exigé : 96 crédits

Équivalence maximum : 48 crédits

Activités de formation communes

Composition (81 crédits)

Cours	Titre	Crédits exigés
MUS-1100	Techniques actuelles de composition I	2,0
MUS-1101	Instrumentation et orchestration I	2,0

MUS-1202	Analyse et écriture I	2,0
MUS-1503	Formation auditive I	2,0
MUS-1520	Formation documentaire en musique	1,0
MUS-2000	Histoire de la musique I	2,0
MUS-1102	Notation musicale informatisée	3,0
MUS-1203	Analyse et écriture II	2,0
MUS-1504	Formation auditive II	2,0
MUS-2001	Histoire de la musique II	2,0
MUS-2100	Techniques actuelles de composition II	2,0
MUS-2101	Instrumentation et orchestration II	2,0
MUS-2102	Contrepoint	2,0
MUS-2002	Histoire de la musique III	2,0
MUS-2108	Composition II	5,0
MUS-2109	Composition I	4,0
MUS-2202	Analyse et écriture III	2,0
MUS-2500	Formation auditive III	1,0
MUS-3108	Composition III	5,0
MUS-2003	Histoire de la musique IV	2,0
MUS-3100	Harmonie avancée I	2,0
MUS-3200	Analyse et écriture IV	3,0
MUS-3600	Formation auditive IV	1,0
MUS-2504	Mixage audionumérique	3,0
MUS-3102	Harmonie avancée II	2,0
MUS-1514	Acoustique et théorie audionumérique	3,0
MUS-2505	Design et postproduction audionumériques	3,0
MUS-3109	Composition IV	5,0

1. 8 crédits parmi :

MUS-1150 à MUS-1180, MUS-1199, MUS-2120, MUS-2130, MUS-3120, MUS-3130

Les cours MUS-1150 à MUS-1180 et le cours MUS-1199 sont réitérables, c'est-à-dire qu'ils peuvent être suivis plus d'une fois avec cumul des crédits acquis.

2. 3 crédits

Les cours ci-dessous sont réitérables, c'est-à-dire qu'ils peuvent être suivis plus d'une fois avec cumul des crédits acquis.

MUS-1540 à MUS-1544

3. 1 crédit

Les cours ci-dessous sont réitérables, c'est-à-dire qu'ils peuvent être suivis plus d'une fois avec cumul des crédits acquis.

MUS-1540 à MUS-1548

Autres activités

Autres exigences (15 crédits)

1. 9 à 15 crédits

parmi tous les cours de premier cycle, à l'exception des cours portant le sigle MUS. L'étudiant doit réussir le cours ANL-2020 Intermediate English II ou démontrer qu'il a acquis ce niveau TOEIC : 675) lors du test administré par l'École de langues. Les cours d'anglais de niveau inférieur à Intermediate English I et les cours de français correctif ne sont pas contributives.

2. 0 à 6 crédits parmi :

MUS-1411, MUS-1412, MUS-1480, MUS-1560, MUS-2480, MUS-3700

Profils

Profil entrepreneurial (12 crédits)

Description : Les crédits seront cumulés dans le bloc « Autres exigences ».

Cours	Titre	Crédits exigés
ENT-1000	Savoir entreprendre : la passion de créer et d'agir	3,0
ENT-3000	Portfolio entrepreneurial I	3,0
ENT-3010	Portfolio entrepreneurial II	3,0

1. 3 crédits parmi :

MUS-1560, MUS-3700

Profil international

Cours	Titre	Crédits exigés
EHE-1MUS	Études - Profil international - Baccalauréat en musique	12,0

Profil développement durable (12 crédits)

Cours	Titre	Crédits exigés
DDU-1000	Fondements du développement durable	3,0

1. 9 crédits parmi :

DDU-1200, DDU-3000, DDU-3001, DDU-3010, DDU-3011, DID-1050, DID-1912, DRT-1721, EDC-3000, GGR-1005, GGR-1006, MNG-2110, POL-2207, SOC-2114

Baccalauréat en musique - interprétation classique (B. Mus.)

Admission

Exigences d'admission

Réussir l'audition instrumentale. Pour plus d'information, consulter le site Web de la Faculté de musique à l'adresse www.mus.ulaval.ca/examen1.htm

ET

Être titulaire du DEC en musique, ou l'équivalent

OU

Être titulaire du DEC en techniques professionnelles de musique et chanson, ou l'équivalent

Le **candidat adulte** qui présente une combinaison de scolarité et d'expérience pertinente jugée équivalente aux exigences susmentionnées peut être admissible.

Connaissance du français

L'étudiant admis à ce baccalauréat doit se conformer à la [Politique sur l'usage du français à l'Université Laval](#).

Sessions d'admission

Ce programme accepte de nouveaux candidats aux sessions suivantes : automne et hiver.

Nom du diplôme

Ce programme conduit à l'obtention du grade de bachelier en musique (B. Mus.).

Responsable

Directeur du programme

Richard Paré

richard.pare@mus.ulaval.ca

Faculté de rattachement

Faculté de musique

Orientation et objectifs

Orientation

Ce programme permet à l'étudiant de consolider la formation musicale fondamentale essentielle à tout musicien avec une concentration en interprétation classique. Ce programme conduit normalement aux études de deuxième cycle.

Le programme favorise l'ouverture au monde non seulement par le biais de la pratique musicale, des cours d'histoire, de langues et de technologie, mais également grâce à une formation acquise dans un ou plusieurs domaines du savoir distincts de la musique.

Objectifs

- approfondir les éléments de la formation musicale fondamentale;
- acquérir de bonnes connaissances dans des domaines propres à favoriser l'interprétation et l'écriture d'œuvres dans différents styles ainsi que la compréhension du phénomène musical du point de vue historique, artistique et esthétique;
- maîtriser les moyens pour transmettre correctement son savoir dans une démarche artistique ou pédagogique;
- acquérir les éléments d'une solide culture générale, grâce notamment à une ouverture sur d'autres domaines connexes du savoir;
- faire preuve de sensibilité artistique dans l'interprétation ou la création d'œuvres de différents styles et de différentes époques;
- susciter une curiosité intellectuelle et artistique face à la profession de musicien ainsi que des attitudes propres à favoriser l'autonomie et l'interaction avec le milieu professionnel;
- faire preuve d'habiletés psychomotrices mises au service de l'expression musicale;
- prendre conscience du mouvement corporel comme moyen d'expression artistique.

Renseignements additionnels

Exigences linguistiques

Au terme de sa formation, l'étudiant devra posséder une connaissance suffisante de la langue anglaise.

Remarques sur les cours

Conditions de poursuite

L'étudiant doit obtenir un résultat égal ou supérieur à B lors des examens instrumentaux devant jury pour poursuivre son cheminement dans le programme de baccalauréat en musique - interprétation classique. Dans le cas d'un résultat inférieur, il est transféré dans le baccalauréat en musique (sans mention).

Profils

Profil en développement durable

Le profil en développement durable constitue le parcours idéal pour l'étudiant qui veut approfondir ses connaissances dans l'application des concepts du développement durable et dans la compréhension de ses enjeux. Il vise à valoriser une expérience interdisciplinaire dans la résolution de problèmes tout en permettant à l'étudiant de développer ses compétences en lien avec le développement durable et son domaine d'études. Le profil est constitué de 12 crédits, soit 3 crédits pour le cours obligatoire **DDU-1000** Fondements du développement durable, 3 crédits pour un cours spécialisé lié à la discipline du programme de l'étudiant, 6 crédits pouvant prendre la forme d'un stage, d'un projet d'intervention ou d'un ou deux cours spécialisés sélectionnés à partir d'une liste préétablie.

Profil entrepreneurial

Le profil entrepreneurial entend favoriser l'émergence et le développement des compétences visant à prendre des initiatives, à réaliser des projets et à les gérer. Ce profil comporte un minimum de 12 crédits, répartis entre deux ou trois cours de 3 crédits chacun et un projet individuel ou collectif de 6 crédits. L'étudiant est invité à consulter le site www.profilentrepreneurial.ulaval.ca et à prendre contact avec la direction de programme afin de connaître les balises de ce profil, qui sont de trois ordres : critères d'admissibilité, conditions d'admission et conditions de poursuite de la formation dans le profil.

Profil international

Ce programme offre, dans le cadre de ce profil, un certain nombre de places aux étudiants désireux de poursuivre une ou deux sessions d'études dans une université située à l'extérieur du Québec. L'étudiant est invité à prendre contact avec la direction de programme afin de connaître les conditions d'admissibilité à ce séjour d'études.

Exigences d'obtention du diplôme

Total exigé : 96 crédits

Équivalence maximum : 48 crédits

Activités de formation communes

Interprétation classique (81 crédits)

Cours	Titre	Crédits exigés
MUS-1202	Analyse et écriture I	2,0
MUS-1503	Formation auditive I	2,0
MUS-1520	Formation documentaire en musique	1,0
MUS-2000	Histoire de la musique I	2,0
MUS-1203	Analyse et écriture II	2,0
MUS-1504	Formation auditive II	2,0
MUS-1512	Musique et technologie	3,0
MUS-2001	Histoire de la musique II	2,0
MUS-2002	Histoire de la musique III	2,0
MUS-2202	Analyse et écriture III	2,0
MUS-2500	Formation auditive III	1,0
MUS-2003	Histoire de la musique IV	2,0
MUS-3200	Analyse et écriture IV	3,0
MUS-3600	Formation auditive IV	1,0
MUS-3320	Pédagogie instrumentale	3,0

1. 3 crédits

Les cours ci-dessous sont réitérables, c'est-à-dire qu'ils peuvent être suivis plus d'une fois avec cumul des crédits acquis.
MUS-1540 à MUS-1544

2. 3 crédits

Les cours ci-dessous sont réitérables, c'est-à-dire qu'ils peuvent être suivis plus d'une fois avec cumul des crédits acquis.
MUS-1540 à MUS-1548

3. 36 crédits

Les cours ci-dessous sont réitérables, c'est-à-dire qu'ils peuvent être suivis plus d'une fois avec cumul des crédits acquis.
MUS-2650 à MUS-2670, MUS-2678, MUS-2699

4. 9 crédits parmi

les cours portant le sigle MUS.

Autres activités

Autres exigences - classique (15 crédits)

1. 9 à 15 crédits parmi

tous les cours de premier cycle, à l'exception des cours portant le sigle MUS. L'étudiant doit réussir le cours ANL-2020 Intermediate English II ou démontrer qu'il a acquis ce niveau (TOEIC : 675) lors du test administré par l'École de langues. Les cours d'anglais de niveau inférieur à Intermediate English I et les cours de français correctif ne sont pas contributives.

2. 0 à 6 crédits parmi :

MUS-1411, MUS-1412, MUS-1480, MUS-1560, MUS-2480, MUS-3700

Profils

Profil entrepreneurial (12 crédits)

Description : Les crédits seront cumulés dans le bloc « Autres exigences ».

Cours	Titre	Crédits exigés
ENT-1000	Savoir entreprendre : la passion de créer et d'agir	3,0
ENT-3000	Portfolio entrepreneurial I	3,0
ENT-3010	Portfolio entrepreneurial II	3,0

1. 3 crédits parmi :
MUS-1560, MUS-3700

Profil international

Cours	Titre	Crédits exigés
EHE-1MUS	Études - Profil international - Baccalauréat en musique	12,0

Profil développement durable (12 crédits)

Cours	Titre	Crédits exigés
DDU-1000	Fondements du développement durable	3,0

1. 9 crédits parmi :
DDU-1200, DDU-3000, DDU-3001, DDU-3010, DDU-3011, DID-1050, DID-1912, DRT-1721, EDC-3000, GGR-1005, GGR-1006, MNG-2110, POL-2207, SOC-2114

Baccalauréat en musique - interprétation jazz et musique populaire (B. Mus.)

Admission

Exigences d'admission

Réussir l'audition instrumentale. Pour plus d'information, consulter le site Web de la Faculté de musique à l'adresse www.mus.ulaval.ca/examen1.htm

ET

Être titulaire du DEC en musique, ou l'équivalent

OU

Être titulaire du DEC en techniques professionnelles de musique et chanson, ou l'équivalent

Le **candidat adulte** qui présente une combinaison de scolarité et d'expérience pertinente jugée équivalente aux exigences susmentionnées peut être admissible.

Connaissance du français

L'étudiant admis à ce baccalauréat doit se conformer à la [Politique sur l'usage du français à l'Université Laval](#).

Sessions d'admission

Ce programme accepte de nouveaux candidats aux sessions suivantes : automne et hiver.

Nom du diplôme

Ce programme conduit à l'obtention du grade de bachelier en musique (B. Mus.).

Responsable

Directeur du programme

Richard Paré
richard.pare@mus.ulaval.ca

Faculté de rattachement

Faculté de musique

Orientation et objectifs

Orientation

Ce programme permet à l'étudiant de consolider la formation musicale fondamentale essentielle à tout musicien avec une concentration en interprétation jazz et musique populaire. Ce programme conduit normalement aux études de deuxième cycle.

Le programme favorise l'ouverture au monde non seulement par le biais de la pratique musicale, des cours d'histoire, de langues et de technologie, mais également grâce à une formation acquise dans un ou plusieurs domaines du savoir distincts de la musique.

Objectifs

- approfondir les éléments de la formation musicale fondamentale;
- acquérir de bonnes connaissances dans des domaines propres à favoriser l'interprétation et l'écriture d'œuvres dans différents styles ainsi que la compréhension du phénomène musical du point de vue historique, artistique et esthétique;
- maîtriser les moyens pour transmettre correctement son savoir dans une démarche artistique ou pédagogique;
- acquérir les éléments d'une solide culture générale, grâce notamment à une ouverture sur d'autres domaines connexes du savoir;
- faire preuve de sensibilité artistique dans l'interprétation ou la création d'œuvres de différents styles et de différentes époques;
- susciter une curiosité intellectuelle et artistique face à la profession de musicien ainsi que des attitudes propres à favoriser l'autonomie et l'interaction avec le milieu professionnel;
- faire preuve d'habiletés psychomotrices mises au service de l'expression musicale;
- prendre conscience du mouvement corporel comme moyen d'expression artistique.

Renseignements additionnels

Exigences linguistiques

Au terme de sa formation, l'étudiant devra posséder une connaissance suffisante de la langue anglaise.

Remarques sur les cours

Conditions de poursuite

L'étudiant doit obtenir un résultat égal ou supérieur à B lors des examens instrumentaux devant jury pour poursuivre son cheminement dans le programme de baccalauréat en musique - interprétation jazz et musique populaire. Dans le cas d'un résultat inférieur, il est transféré dans le baccalauréat en musique (sans mention).

Profils

Profil en développement durable

Le profil en développement durable constitue le parcours idéal pour l'étudiant qui veut approfondir ses connaissances dans l'application des concepts du développement durable et dans la compréhension de ses enjeux. Il vise à valoriser une expérience interdisciplinaire dans la résolution de problèmes tout en permettant à l'étudiant de développer ses compétences en lien avec le développement durable et son domaine d'études. Le profil est constitué de 12 crédits, soit 3 crédits pour le cours obligatoire **DDU-1000** Fondements du développement durable, 3 crédits pour un cours spécialisé lié à la discipline du programme de l'étudiant, 6 crédits pouvant prendre la forme d'un stage, d'un projet d'intervention ou d'un ou deux cours spécialisés sélectionnés à partir d'une liste préétablie.

Profil entrepreneurial

Le profil entrepreneurial entend favoriser l'émergence et le développement des compétences visant à prendre des initiatives, à réaliser des projets et à les gérer. Ce profil comporte un minimum de 12 crédits, répartis entre deux ou trois cours de 3 crédits chacun et un projet individuel ou collectif de 6 crédits. L'étudiant est invité à consulter le site www.profilentrepreneurial.ulaval.ca et à prendre contact avec la direction de programme afin de connaître les balises de ce profil, qui sont de trois ordres : critères d'admissibilité, conditions d'admission et conditions de poursuite de la formation dans le profil.

Profil international

Ce programme offre, dans le cadre de ce profil, un certain nombre de places aux étudiants désireux de poursuivre une ou deux sessions d'études dans une université située à l'extérieur du Québec. L'étudiant est invité à prendre contact avec la direction de programme afin de connaître les conditions d'admissibilité à ce séjour d'études.

Exigences d'obtention du diplôme

Total exigé : 96 crédits

Équivalence maximum : 48 crédits

Activités de formation communes

Interprétation jazz et musique populaire (78 crédits)

Cours	Titre	Crédits exigés
MUS-1250	Analyse et écriture jazz et pop I	3,0
MUS-1503	Formation auditive I	2,0
MUS-1520	Formation documentaire en musique	1,0
MUS-1251	Analyse et écriture jazz et pop II	3,0
MUS-1504	Formation auditive II	2,0
MUS-1512	Musique et technologie	3,0
MUS-2250	Analyse et écriture jazz et pop III	3,0
MUS-2550	Formation auditive jazz et pop I	1,0
MUS-2003	Histoire de la musique IV	2,0
MUS-2551	Formation auditive jazz et pop II	1,0
MUS-3250	Analyse et écriture jazz et pop IV	3,0

1. 6 crédits parmi :

MUS-1021, MUS-1022, MUS-2000 à MUS-2002, MUS-2050, MUS-2051

2. 6 crédits

Réussir le cours MUS-1053 (2 crédits) à trois sessions différentes

3. 3 crédits

Les cours ci-dessous sont réitérables, c'est-à-dire qu'ils peuvent être suivis plus d'une fois avec cumul des crédits acquis.

MUS-1540 à MUS-1544

4. 3 crédits

Les cours ci-dessous sont réitérables, c'est-à-dire qu'ils peuvent être suivis plus d'une fois avec cumul des crédits acquis.

MUS-1540 à MUS-1548

5. 36 crédits

Les cours ci-dessous sont réitérables, c'est-à-dire qu'ils peuvent être suivis plus d'une fois avec cumul des crédits acquis.

MUS-2671 à MUS-2677, MUS-2679, MUS-2680, MUS-2699

Autres activités

Autres exigences - Interprétation jazz et musique populaire (18 crédits)

1. 9 à 15 crédits parmi

tous les cours de premier cycle, à l'exception des cours portant le sigle MUS. L'étudiant doit réussir le cours ANL-2020 Intermediate English II ou démontrer qu'il a acquis ce niveau (TOEIC : 675) lors du test administré par l'École de langues. Les cours d'anglais de niveau inférieur à Intermediate English I et les cours de français correctif ne sont pas contributives.

2. 0 à 6 crédits parmi :

MUS-1411, MUS-1412, MUS-1480, MUS-1560, MUS-2480, MUS-3700

3. 3 crédits parmi

les cours portant le sigle MUS.

Profils

Profil entrepreneurial (12 crédits)

Description : Les crédits seront cumulés dans le bloc « Autres exigences ».

Cours	Titre	Crédits exigés
ENT-1000	Savoir entreprendre : la passion de créer et d'agir	3,0
ENT-3000	Portfolio entrepreneurial I	3,0
ENT-3010	Portfolio entrepreneurial II	3,0

1. 3 crédits parmi :
MUS-1560, MUS-3700

Profil international

Cours	Titre	Crédits exigés
EHE-1MUS	Études - Profil international - Baccalauréat en musique	12,0

Profil développement durable (12 crédits)

Cours	Titre	Crédits exigés
DDU-1000	Fondements du développement durable	3,0

1. 9 crédits parmi :
DDU-1200, DDU-3000, DDU-3001, DDU-3010, DDU-3011, DID-1050, DID-1912, DRT-1721, EDC-3000, GGR-1005, GGR-1006, MNG-2110, POL-2207, SOC-2114

Baccalauréat en musique - musicologie (B. Mus.)

Admission

Exigences d'admission

Réussir l'audition instrumentale. Pour plus d'information, consulter le site Web de la Faculté de musique à l'adresse www.mus.ulaval.ca/examen1.htm

ET

Être titulaire du DEC en musique, ou l'équivalent

OU

Être titulaire du DEC en techniques professionnelles de musique et chanson, ou l'équivalent

Le **candidat adulte** qui présente une combinaison de scolarité et d'expérience pertinente jugée équivalente aux exigences susmentionnées peut être admissible.

Connaissance du français

L'étudiant admis à ce baccalauréat doit se conformer à la [Politique sur l'usage du français à l'Université Laval](#).

Sessions d'admission

Ce programme accepte de nouveaux candidats aux sessions suivantes : automne et hiver.

Nom du diplôme

Ce programme conduit à l'obtention du grade de bachelier en musique (B. Mus.).

Responsable

Directeur du programme

Richard Paré

richard.pare@mus.ulaval.ca

Faculté de rattachement

Faculté de musique

Orientation et objectifs

Orientation

Ce programme permet à l'étudiant de consolider la formation musicale fondamentale essentielle à tout musicien qui est dans un cheminement en musicologie. Ce programme conduit normalement aux études de deuxième cycle.

Le programme favorise l'ouverture au monde non seulement par le biais de la pratique musicale, des cours d'histoire, de langues et de technologie, mais également grâce à une formation acquise dans un ou plusieurs domaines du savoir distincts de la musique.

Objectifs

- approfondir les éléments de la formation musicale fondamentale;
- acquérir de bonnes connaissances dans des domaines propres à favoriser l'interprétation et l'écriture d'œuvres dans différents styles ainsi que la compréhension du phénomène musical du point de vue historique, artistique et esthétique;

- maîtriser les moyens pour transmettre correctement son savoir dans une démarche artistique ou pédagogique;
- acquérir les éléments d'une solide culture générale, grâce notamment à une ouverture sur d'autres domaines connexes du savoir;
- faire preuve de sensibilité artistique dans l'interprétation ou la création d'œuvres de différents styles et de différentes époques;
- susciter une curiosité intellectuelle et artistique face à la profession de musicien ainsi que des attitudes propres à favoriser l'autonomie et l'interaction avec le milieu professionnel;
- faire preuve d'habiletés psychomotrices mises au service de l'expression musicale;
- prendre conscience du mouvement corporel comme moyen d'expression artistique.

Renseignements additionnels

Exigences linguistiques

Au terme de sa formation, l'étudiant devra posséder une connaissance suffisante de la langue anglaise.

Profils

Profil en développement durable

Le profil en développement durable constitue le parcours idéal pour l'étudiant qui veut approfondir ses connaissances dans l'application des concepts du développement durable et dans la compréhension de ses enjeux. Il vise à valoriser une expérience interdisciplinaire dans la résolution de problèmes tout en permettant à l'étudiant de développer ses compétences en lien avec le développement durable et son domaine d'études. Le profil est constitué de 12 crédits, soit 3 crédits pour le cours obligatoire **DDU-1000** Fondements du développement durable, 3 crédits pour un cours spécialisé lié à la discipline du programme de l'étudiant, 6 crédits pouvant prendre la forme d'un stage, d'un projet d'intervention ou d'un ou deux cours spécialisés sélectionnés à partir d'une liste préétablie.

Profil entrepreneurial

Le profil entrepreneurial entend favoriser l'émergence et le développement des compétences visant à prendre des initiatives, à réaliser des projets et à les gérer. Ce profil comporte un minimum de 12 crédits, répartis entre deux ou trois cours de 3 crédits chacun et un projet individuel ou collectif de 6 crédits. L'étudiant est invité à consulter le site www.profilentrepreneurial.ulaval.ca et à prendre contact avec la direction de programme afin de connaître les balises de ce profil, qui sont de trois ordres : critères d'admissibilité, conditions d'admission et conditions de poursuite de la formation dans le profil.

Profil international

Ce programme offre, dans le cadre de ce profil, un certain nombre de places aux étudiants désireux de poursuivre une ou deux sessions d'études dans une université située à l'extérieur du Québec. L'étudiant est invité à prendre contact avec la direction de programme afin de connaître les conditions d'admissibilité à ce séjour d'études.

Exigences d'obtention du diplôme

Total exigé : 96 crédits

Équivalence maximum : 48 crédits

Activités de formation communes

Musicologie (78 crédits)

Cours	Titre	Crédits exigés
MUS-1202	Analyse et écriture I	2,0
MUS-1503	Formation auditive I	2,0
MUS-1520	Formation documentaire en musique	1,0

MUS-2000	Histoire de la musique I	2,0
MUS-1203	Analyse et écriture II	2,0
MUS-1504	Formation auditive II	2,0
MUS-1512	Musique et technologie	3,0
MUS-2001	Histoire de la musique II	2,0
MUS-2002	Histoire de la musique III	2,0
MUS-2202	Analyse et écriture III	2,0
MUS-2003	Histoire de la musique IV	2,0
MUS-3200	Analyse et écriture IV	3,0
MUS-3010	Dissertation de fin de baccalauréat	3,0
ANL-3020	Advanced English II	3,0
MUS-1020	Cultures musicales du monde	3,0
MUS-1021	Histoire de la musique populaire occidentale I	3,0
MUS-1022	Histoire de la musique populaire occidentale II	3,0
MUS-1250	Analyse et écriture jazz et pop I	3,0
MUS-1251	Analyse et écriture jazz et pop II	3,0
MUS-2050	Histoire du jazz I	2,0
MUS-2051	Histoire du jazz II	2,0

1. 8 crédits parmi :

MUS-1150 à MUS-1180, MUS-1199, MUS-2120, MUS-2130, MUS-3120, MUS-3130

Les cours MUS-1150 à MUS-1180 et le cours MUS-1199 sont réitérables, c'est-à-dire qu'ils peuvent être suivis plus d'une fois avec cumul des crédits acquis.

2. 3 crédits

Les cours ci-dessous sont réitérables, c'est-à-dire qu'ils peuvent être suivis plus d'une fois avec cumul des crédits acquis.

MUS-1540 à MUS-1544

3. 3 crédits

Les cours ci-dessous sont réitérables, c'est-à-dire qu'ils peuvent être suivis plus d'une fois avec cumul des crédits acquis.

MUS-1540 à MUS-1548

4. 2 crédits parmi :

MUS-2500, MUS-2550, MUS-2551, MUS-3600

5. 3 à 6 crédits parmi :

MUS-3000, MUS-3001

6. 3 à 6 crédits parmi :

MUS-3002, MUS-3003

7. 0 à 6 crédits parmi :

MUS-3020 à MUS-3023

Autres activités

Autres exigences - musicologie (18 crédits)

1. 6 crédits parmi

tous les cours portant le sigle MUS.

2. 3 crédits parmi :

ALL-1020, ARA-1020, CHN-1020, ESG-1020, ITL-1020, JAP-1020, POR-1020, RUS-1020

Le cours préalable de langue peut être suivi dans la règle 3 ci-dessous.

3. 3 à 9 crédits parmi

tous les cours de premier cycle, à l'exception de ceux portant le sigle MUS, les cours de français correctif et les cours d'anglais de niveau inférieur à ANL-2010.

4. 0 à 6 crédits parmi :

MUS-1411, MUS-1412, MUS-1480, MUS-1560, MUS-2480, MUS-3700

Profils

Profil entrepreneurial (12 crédits)

Description : Les crédits seront cumulés dans le bloc « Autres exigences ».

Cours	Titre	Crédits exigés
ENT-1000	Savoir entreprendre : la passion de créer et d'agir	3,0
ENT-3000	Portfolio entrepreneurial I	3,0
ENT-3010	Portfolio entrepreneurial II	3,0

1. 3 crédits parmi :
MUS-1560, MUS-3700

Profil international

Cours	Titre	Crédits exigés
EHE-1MUS	Études - Profil international - Baccalauréat en musique	12,0

Profil développement durable (12 crédits)

Cours	Titre	Crédits exigés
DDU-1000	Fondements du développement durable	3,0

1. 9 crédits parmi :
DDU-1200, DDU-3000, DDU-3001, DDU-3010, DDU-3011, DID-1050, DID-1912, DRT-1721, EDC-3000, GGR-1005, GGR-1006, MNG-2110, POL-2207, SOC-2114

Certificat en musique - culture musicale

Admission

Dernière mise à jour

Cette page était à jour le 5 avril 2012 et constitue la version officielle de ce programme à compter de la session d'automne 2012. L'Université Laval se réserve le droit de modifier ce programme sans préavis.

Exigences d'admission

Être titulaire d'un DEC, ou l'équivalent, OU répondre à la définition du **candidat adulte** adoptée par l'Université.

Sessions d'admission

Ce programme accepte de nouveaux candidats aux sessions suivantes : automne, hiver et été.

Nom du diplôme

Ce programme conduit à l'obtention du certificat.

Responsable

Directeur du programme

Aaron Liu-Rosenbaum

aaron.liu-rosenbaum@mus.ulaval.ca

Faculté de rattachement

Faculté de musique

Orientation et objectifs

Orientation

Ce programme vise à stimuler la curiosité intellectuelle et artistique de l'étudiant à l'égard de la musique et lui permet d'acquérir des connaissances dans les domaines propres à favoriser la compréhension du phénomène musical, du point de vue historique, artistique et esthétique.

Objectifs

Au terme du certificat, l'étudiant :

- aura acquis les principales bases de la musique, notamment des points de vue philosophique et psychologique;
- connaîtra les principaux genres musicaux et le timbre des instruments de l'orchestre;
- aura une connaissance de l'histoire de la musique;
- aura développé un sens critique et esthétique à l'égard des œuvres musicales et de leur interprétation;
- aura ressenti les pouvoirs des sons en musique.

De plus, selon le choix de ses cours, l'étudiant pourra aussi :

- connaître et expérimenter différentes techniques de reproduction sonore;
- être sensibilisé aux particularités du milieu musical;
- avoir appris à s'exprimer par l'intermédiaire d'un instrument de musique;
- avoir développé une technique instrumentale de base;
- avoir pris conscience du mouvement corporel comme moyen de sensibilisation à l'expression artistique.

Renseignements additionnels

Insertion d'un programme court dans un autre programme

Une fois terminé, ce certificat peut entrer dans la composition d'un **baccalauréat multidisciplinaire**.

Exigences d'obtention du diplôme

Total exigé : 30 crédits

Équivalence maximum : 15 crédits

Activités de formation communes

Culture musicale (30 crédits)

Cours	Titre	Crédits exigés
MUS-1702	Initiation à l'histoire de la musique III	3,0
MUS-1704	Formation à la vie culturelle	3,0

1. 3 à 6 crédits parmi :

MUS-1700, MUS-1701

2. 18 à 21 crédits parmi :

Aucune formation musicale n'est nécessaire pour s'inscrire aux cours suivants :

MUS-1020 à MUS-1022, MUS-1110, MUS-1111, MUS-1480, MUS-1512, MUS-1520, MUS-1703, MUS-1705, MUS-2480, MUS-3660

Les cours suivants s'adressent à l'étudiant possédant une formation musicale de niveau collégial :

MUS-1490, MUS-2000 à MUS-2003, MUS-2050, MUS-2051, MUS-2120, MUS-3120

Certificat en réalisation audionumérique

Admission

Dernière mise à jour

Cette page était à jour le 5 avril 2012 et constitue la version officielle de ce programme à compter de la session d'automne 2012. L'Université Laval se réserve le droit de modifier ce programme sans préavis.

Exigences d'admission

Être titulaire d'un DEC, ou l'équivalent, OU répondre à la définition du **candidat adulte** adoptée par l'Université.

Le candidat doit se soumettre à un examen de classement en technologie musicale. Selon le résultat, il peut avoir à réussir le cours de mise à niveau **MUS-1512** Musique et technologie, ou l'équivalent. Ce cours pourra être suivi au cours de la première session du certificat et faire partie des activités optionnelles.

Équipement minimum requis

Au moment de l'admission, le candidat doit avoir accès à un équipement audionumérique de base constitué au minimum des éléments (ou l'équivalent) ci-dessous.

Matériel

- un ordinateur portable que l'on apportera à la classe (Mac ou PC) avec au moins 4 Go de mémoire vive, un système d'exploitation à jour et suffisamment puissant pour satisfaire aux exigences minimales des logiciels utilisés (voir plus loin);
- une interface audio/MIDI avec au moins une entrée MIDI, deux entrées audio (dont une pour microphone avec alimentation fantôme) et deux sorties audio (ex. : Fast Track Pro de M-Audio, Inspire ou Audio Box de Presonus, Saffire de Focusrite, Duet d'Apogee (Mac), Babyface de RME, etc.);
- un contrôleur/clavier MIDI (certains contrôleurs intègrent une interface audio/MIDI avec préamplification, dont le KeyStudio de M-Audio);
- au moins un microphone condensateur de qualité acceptable (ex. : B1 de Studio Projects, NT-1A de Rode, V67G ou 2003a de MXL, Nova de M-Audio, etc.);
- un casque d'écoute de type fermé de qualité acceptable (ex.: DT 235 de Beyerdynamic, HD 280 Pro de Sennheiser, ATH-M50S de Audio Technica, K240 MKII de AKG, etc.).

Logiciels

- Reaper (logiciel de création audionumérique permettant autant la programmation MIDI que l'enregistrement et le mixage audionumérique);
- Audacity (gratuit - logiciel d'édition et de montage audionumérique).

Sessions d'admission

Ce programme accepte de nouveaux candidats aux sessions suivantes : automne et hiver. Toutefois, du fait que la plupart des cours obligatoires du programme comportent des activités préalables ou concomitantes, il est à prévoir que la liste des cours à suivre lors de cette première session d'hiver ne soit constituée que de cours à option. De plus, comme deux des cours obligatoires ne sont offerts qu'à la session d'hiver, un candidat admis à l'hiver devra probablement étaler le programme sur trois sessions.

Nom du diplôme

Ce programme conduit à l'obtention du certificat.

Contingement – capacité d'accueil

Le certificat en réalisation audionumérique est un **programme à capacité d'accueil limitée** à 40 étudiants.

Responsable

Directeur du programme

Aaron Liu-Rosenbaum

aaron.liu-rosenbaum@mus.ulaval.ca

Faculté de rattachement

Faculté de musique

Orientation et objectifs

Orientation

Ce certificat vise à offrir une formation de base dans le domaine de la réalisation audionumérique. L'audionumérisation est incontournable dans toutes les sphères de la pratique musicale. Le programme a pour objectif de doter l'étudiant d'une formation de base pratique, théorique et critique solide afin qu'il puisse entreprendre et poursuivre des activités de création de façon autonome et éclairée en réalisation audionumérique. En axant avant tout la formation sur les principes régissant la création en milieu audionumérique, le programme permet à l'étudiant d'exploiter au maximum l'appareillage auquel il a déjà accès, tout en le préparant à s'adapter à un grand éventail de situations. Une fois le certificat complété, le candidat sera en mesure de réaliser des projets de création audionumérique de leur conception à leur finalisation. Le certificat en réalisation audionumérique est construit de façon à favoriser l'acquisition de connaissances fondamentales et de techniques de base, tout en stimulant la créativité, notamment en mettant l'accent sur l'apprentissage à travers la réalisation de projets.

Objectifs

L'objectif de ce programme est d'initier l'étudiant aux théories et aux concepts propres à la réalisation audionumérique et de lui apprendre à utiliser les outils, les techniques et les procédés pour réaliser des projets de création. Plus particulièrement, les objectifs du certificat sont les suivants :

- se familiariser avec les notions de base dans le domaine de l'acoustique et de l'audionumérique;
- acquérir des habiletés techniques et auditives fondamentales afin d'optimiser le processus de réalisation audionumérique;
- être capable d'élaborer des sons créatifs par diverses techniques de synthèse et d'échantillonnage;
- être en mesure de mener à terme divers types de projets audionumériques de qualité (ex. : projets musicaux, trames sonores);
- en étant exposé à un large éventail de traditions musicales, l'étudiant sera mieux en mesure de saisir les codes particuliers à certains courants, genres ou styles musicaux, de façon à les appliquer dans le cadre d'activités de création;
- évoluant dans un cadre universitaire, l'étudiant développera et consolidera par la même occasion son sens critique, de même que ses capacités de communication.

Renseignements additionnels

Insertion d'un programme court dans un autre programme

Une fois terminé, ce certificat peut entrer dans la composition d'un [baccalauréat multidisciplinaire](#).

Exigences d'obtention du diplôme

Total exigé : 30 crédits

Équivalence maximum : 15 crédits

Activités de formation communes

Réalisation audionumérique (30 crédits)

Cours	Titre	Crédits exigés
MUS-1514	Acoustique et théorie audionumérique	3,0
MUS-1515	Prise de son	3,0
MUS-2504	Mixage audionumérique	3,0
MUS-2505	Design et postproduction audionumériques	3,0

1. 6 à 9 crédits parmi :

Carrière et création (sans exigence de formation préalable)

ARC-3103, MUS-1512, MUS-1560, MUS-1703, MUS-2201, MUS-2210, MUS-2520, MUS-3700

Carrière et création (formation musicale préalable de niveau collégial recommandée)

MUS-2011

2. 9 à 12 crédits parmi :

Traditions musicales (sans exigence de formation préalable)

MUS-1020 à MUS-1022, MUS-1700 à MUS-1702, MUS-1707, MUS-1708, MUS-2010, MUS-3020 à MUS-3023

Traditions musicales (formation musicale préalable de niveau collégial recommandée)

MUS-1102, MUS-1540, MUS-2000 à MUS-2003, MUS-2050, MUS-2051

Microprogramme de deuxième cycle en eutonie

Admission

Exigences d'admission

Être titulaire d'un baccalauréat en musique. Le titulaire d'un baccalauréat dans une discipline artistique (danse, théâtre, beaux-arts) ou d'une autre discipline (enseignement, éducation physique, sciences de la santé) peut être admissible.

Le candidat qui présente une combinaison de scolarité et d'expérience pertinente jugée équivalente aux exigences susmentionnées peut également être admissible.

Exigence particulière

Avoir réussi le cours de premier cycle **MUS-1480** Eutonie I. Dans le cas contraire, le candidat pourra se voir imposer une scolarité préparatoire.

Sessions d'admission

Ce microprogramme accepte de nouveaux candidats aux sessions suivantes: automne, hiver et été. Toutefois, pour un cheminement plus efficace, le candidat devrait s'inscrire à la session d'été.

Responsable

Ursula Stuber
418 656-3619
Ursula.Stuber@mus.ulaval.ca

Faculté de rattachement
Faculté de musique

Orientation et objectifs

Objectifs

Objectif général

Ce microprogramme vise avant tout l'approfondissement des concepts fondamentaux relevant de l'eutonie et de l'appropriation d'habiletés sensorimotrices et kinesthésiques du corps en action, telle que requise dans l'art de l'interprétation musicale, en pédagogie instrumentale et en enseignement de la musique. Par définition, ces connaissances et habiletés sont applicables à d'autres domaines d'éducation et d'expression artistiques: danse, théâtre, arts, sports, etc. À partir du développement de la perception corporelle individuelle, l'étudiant est en mesure de tisser des liens avec son domaine d'intérêt personnel et d'enrichir ses pratiques professionnelles. Ce microprogramme constitue une excellente assise pour quiconque souhaite poursuivre ultérieurement le cheminement universitaire menant à une formation professionnelle en eutonie.

Objectifs particuliers

- Acquérir une connaissance élargie et solide des fondements et principes de l'eutonie ainsi que des notions de base touchant l'anatomie et la physiologie humaine, en tenant compte des particularités et exigences de la formation artistique;
- développer chez le participant les habiletés, les compétences, les capacités de jugement et la créativité nécessaires en vue d'un usage judicieux de ses apprentissages dans son milieu professionnel.

Renseignements additionnels

Insertion d'un programme court dans un autre programme

La personne qui aura suivi avec succès le microprogramme de deuxième cycle en eutonie pourra l'intégrer en tout ou en partie, dans un programme universitaire plus long, en particulier la maîtrise en musique, à condition de satisfaire aux exigences d'admission de ce programme.

Exigences d'obtention du diplôme

Total exigé : 12 crédits

Activités de formation communes

Eutonie (12 crédits)

Cours	Titre	Crédits exigés
MUS-6075	Eutonie : théorie et pratique I	3,0
MUS-6076	Eutonie : théorie et pratique II	3,0
MUS-6077	Éducation somatique et prévention en art : séminaire	3,0
MUS-6078	Eutonie : création et études de mouvement	3,0

Doctorat en musique - éducation musicale (Ph. D.)

Admission

Exigences d'admission

La maîtrise en musique - éducation musicale - avec mémoire, ou un diplôme jugé équivalent, est une exigence minimale d'admission à ce programme.

De façon générale, le candidat doit avoir conservé une moyenne de cycle d'au moins 3,22 sur 4,33, ou l'équivalent, pour l'ensemble de ses études de deuxième cycle.

Le candidat doit joindre à sa demande d'admission :

- une lettre de motivation dans laquelle il expose sommairement (maximum de 750 mots) dans quel champ de recherche il entend s'orienter, la nature du projet de recherche envisagé et ses objectifs de carrière;
- un ou plusieurs travaux déjà évalués (chapitre de mémoire, essai, publication, communication, etc.).

Chaque demande d'admission est étudiée par la direction de programme qui tient compte, dans son évaluation, de la préparation antérieure du candidat, de son dossier scolaire, de son aptitude à la recherche, de sa lettre de motivation, des rapports d'appréciation et de l'ensemble de son dossier, ainsi que des ressources de la Faculté de musique. Le fait de satisfaire aux exigences d'admission à un programme n'entraîne pas automatiquement l'admission d'un candidat.

Il est fortement recommandé au candidat de s'assurer de l'assentiment du professeur qu'il souhaite avoir comme directeur de recherche avant de soumettre sa demande d'admission. Au besoin, la direction de programme aidera le candidat à trouver le professeur dont le champ de recherche correspond aux intérêts du candidat.

La direction de programme peut convoquer le candidat en entrevue avant de se prononcer définitivement sur sa demande d'admission.

Une scolarité d'appoint de premier ou de deuxième cycle peut être imposée au candidat dont la préparation est jugée insuffisante par la direction de programme, notamment celui qui n'est pas titulaire d'une maîtrise dans la discipline visée. L'admission définitive au programme ne pourra être prononcée que si l'étudiant a maintenu une moyenne de cheminement de 3,22 sur 4,33 dans cette scolarité d'appoint.

Sur la recommandation de la direction de programme, au moment de l'admission, l'étudiant peut se voir imposer, lors de sa première inscription au programme, des épreuves destinées à déceler les lacunes de sa formation antérieure. Sur la foi des résultats de ces épreuves, la direction de programme peut imposer au candidat une scolarité complémentaire.

Sessions d'admission

Ce programme accepte de nouveaux candidats aux sessions suivantes : automne, hiver et été.

Nom du diplôme

Ce programme conduit à l'obtention du grade de *Philosophiæ doctor* (Ph. D.).

Responsable

Directrice du programme

Louise Mathieu

Louise.Mathieu@mus.ulaval.ca

Pour information :

Catherine Martinette-Morneau

Catherine.Martinette-Morneau@mus.ulaval.ca

Orientation et objectifs

Objectifs

La personne qui est titulaire d'un doctorat en musique:

- est apte à poursuivre des activités de recherche de façon autonome;
- est apte à contribuer à l'avancement des connaissances et de la pratique dans un des domaines de l'activité musicale;
- est un agent par excellence de développement éducatif, culturel et social;
- fait autorité dans son milieu professionnel;
- fait preuve de maîtrise dans ses communications orales et écrites.

Comme la carrière universitaire se prête naturellement à l'exercice de ces aptitudes, la formation d'un professeur-chercheur est un objectif important du programme. Cependant, les compétences acquises par le diplômé de ce programme sont également recherchées dans d'autres secteurs d'activité: système scolaire, administration publique, organismes culturels, médias, etc.

Ce programme vise à former un spécialiste de premier plan dans le domaine de l'éducation musicale, selon deux orientations: formation générale ou didactique instrumentale. Ce spécialiste est apte à remplir des fonctions de recherche, de formation et d'expertise dans tous les ordres d'enseignement. Il est en mesure:

- de diriger des travaux de recherche visant la conception de nouveaux outils d'exploration de la pratique et d'élaborer de nouveaux modèles théoriques pour en rendre compte;
- de contribuer au monde de l'enseignement de la musique en y jetant l'éclairage des recherches scientifiques les plus pertinentes et de faire appel, au besoin, aux ressources de domaines connexes, comme la psychologie, l'anatomie, la physiologie, la sociologie, etc.;
- de former et d'encadrer des enseignants de tous les ordres d'enseignement;
- d'exercer un jugement critique à l'égard des pratiques éducatives.

Renseignements additionnels

Exigences linguistiques

Si l'étudiant n'a pas fait ses études de maîtrise à l'Université Laval, son aptitude à lire l'anglais est évaluée par un examen écrit au début de la première session d'inscription au programme. En cas d'échec, il doit réussir, le plus tôt possible, [ANL-3202 Reading II](#).

Selon l'orientation des recherches de l'étudiant, on peut, de plus, exiger de lui la connaissance d'une troisième langue. Le contrôle se fait en cours d'études.

Exigence de résidence

L'étudiant doit être inscrit à temps complet durant au moins trois sessions. Cette exigence de temps complet ou de résidence peut être satisfaite à tout moment en cours d'études, y compris à la session d'été.

Remarques sur les cours

Exigences particulières

L'étudiant doit réussir les cours de sa scolarité et des examens de doctorat. Le détail des exigences des examens de doctorat propres à chaque option est décrit dans un document interne que l'étudiant peut se procurer auprès de la direction de programme.

Travail de recherche

Choix du projet de recherche

L'étudiant doit être fixé sur le choix de son directeur de recherche au plus tard à la fin de sa première session d'inscription et doit faire approuver son projet de recherche après avoir réussi ses examens de doctorat.

Thèse

La présentation des résultats du projet de recherche doit prendre la forme d'une thèse. Le détail des exigences propres à la Faculté de musique est décrit dans un document interne que l'étudiant peut se procurer auprès de la direction de programme.

Exigences d'obtention du diplôme

Total exigé : 90 crédits

Équivalence maximum : 9 crédits

Activités de formation communes

Éducation musicale (18 crédits)

Cours	Titre	Crédits exigés
MUS-8000	Séminaire en éducation musicale (doctorat)	3,0
MUS-8001	Examens de doctorat I	3,0
MUS-8002	Examens de doctorat II	3,0
MUS-8003	Examens de doctorat III	3,0
MUS-8004	Examens de doctorat IV	3,0

1. 3 crédits

Réussir 3 crédits de cours, avec l'approbation de la direction de programme

Recherche éducation musicale

Description : L'étudiant doit réaliser toutes les activités de recherche prévues dans son programme.

Cours	Titre	Crédits exigés
MUS-8801	Activité de recherche - thèse 1	9,0 crédits/activité temps plein
MUS-8802	Activité de recherche - thèse 2	9,0 crédits/activité temps plein
MUS-8803	Activité de recherche - thèse 3	9,0 crédits/activité temps plein
MUS-8804	Activité de recherche - thèse 4	9,0 crédits/activité temps plein
MUS-8805	Activité de recherche - thèse 5	9,0 crédits/activité temps plein
MUS-8806	Activité de recherche - thèse 6	9,0 crédits/activité temps plein
MUS-8807	Activité de recherche - thèse 7	9,0 crédits/activité temps plein
MUS-8808	Activité de recherche - thèse 8	9,0 crédits/activité temps plein

Recherche

Champs de recherche, suivis du nom des professeurs habilités à diriger l'étudiant.

Composition

Composition
Éric Morin

Musicologie

Musicologie théorique. Musique polonaise. Musique liturgique.

Paul Cadrin

Musicologie théorique. Musique populaire et recherche interdisciplinaire. Chanson. Réalisation audionumérique.

Serge Lacasse

Musicologie historique. Musique du XIX^e et du XX^e siècle. Histoire de la musique pour clavier.

Marc-André Roberge

Éducation musicale

Rythmique Jaques-Dalcroze. Mouvement. Didactique. Mesure et évaluation. Philosophie. Psychologie.

Louise Mathieu

Didactique. Philosophie. Psychologie.

Valerie Peters

Formation auditive. Didactique. Neurosciences et musique. Perception musicale et cognition.

Maria Teresa Moreno Sala

Direction chorale. Rythmique Jaques-Dalcroze.

Josée Vaillancourt

Didactique instrumentale

Francis Dubé

Interprétation

Chant

Michel Ducharme

Cuivres. Trombone.

James C. Lebens

Guitare (jazz et musique populaire)

Gabriel Hamel

Piano

Francis Dubé

Arturo Nieto-Dorantes

Bois. Flûte traversière.

André Papillon

Orgue, clavecin et musique ancienne.

Richard Paré

Bois. Saxophone (jazz et musique populaire).

Janis Steprans

Cordes.

Hibiki Kobayashi, Brett Molzan, Ryan Molzan, Jean-Luc Plourde

Technologie

Création et réalisation audionumérique. Application de la technologie aux disciplines musicales.

Aaron Liu-Rosenbaum

Doctorat en musique - musicologie (Ph. D.)

Admission

Exigences d'admission

La maîtrise en musique - musicologie, ou un diplôme jugé équivalent, est une exigence minimale d'admission à ce programme.

De façon générale, le candidat doit avoir conservé une moyenne de cycle d'au moins 3,22 sur 4,33, ou l'équivalent, pour l'ensemble de ses études de deuxième cycle.

Le candidat doit joindre à sa demande d'admission :

- une lettre de motivation dans laquelle il expose sommairement (maximum de 750 mots) dans quel champ de recherche il entend s'orienter, la nature du projet de recherche envisagé et ses objectifs de carrière;
- un ou plusieurs travaux déjà évalués (chapitre de mémoire, essai, publication, communication, etc.).

Chaque demande d'admission est étudiée par la direction de programme qui tient compte, dans son évaluation, de la préparation antérieure du candidat, de son dossier scolaire, de son aptitude à la recherche, de sa lettre de motivation, des rapports d'appréciation et de l'ensemble de son dossier, ainsi que des ressources de la Faculté de musique. Le fait de satisfaire aux exigences d'admission à un programme n'entraîne pas automatiquement l'admission d'un candidat.

Il est fortement recommandé au candidat de s'assurer de l'assentiment du professeur qu'il souhaite avoir comme directeur de recherche avant de soumettre sa demande d'admission. Au besoin, la direction de programme aidera le candidat à trouver le professeur dont le champ de recherche correspond aux intérêts du candidat.

La direction de programme peut convoquer le candidat en entrevue avant de se prononcer définitivement sur sa demande d'admission.

Une scolarité d'appoint de premier ou de deuxième cycle peut être imposée au candidat dont la préparation est jugée insuffisante par la direction de programme, notamment celui qui n'est pas titulaire d'une maîtrise dans la discipline visée. L'admission définitive au programme ne pourra être prononcée que si l'étudiant a maintenu une moyenne de cheminement de 3,22 sur 4,33 dans cette scolarité d'appoint.

Sur la recommandation de la direction de programme, au moment de l'admission, l'étudiant peut se voir imposer, lors de sa première inscription au programme, des épreuves destinées à déceler les lacunes de sa formation antérieure. Sur la foi des résultats de ces épreuves, la direction de programme peut imposer au candidat une scolarité préparatoire.

Sessions d'admission

Ce programme accepte de nouveaux candidats aux sessions suivantes : automne, hiver et été.

Nom du diplôme

Ce programme conduit à l'obtention du grade de *Philosophiæ doctor* (Ph. D.).

Responsable

Directeur du programme

Marc-André Roberge

Marc-Andre.Roberge@mus.ulaval.ca

Pour information :

Catherine Martinette-Morneau

Catherine.Martinette-Morneau@mus.ulaval.ca

Faculté de rattachement

Faculté de musique

Orientation et objectifs

Objectifs

La personne qui est titulaire d'un doctorat en musique :

- est apte à poursuivre des activités de recherche de façon autonome;
- est apte à contribuer à l'avancement des connaissances et de la pratique dans un des domaines de l'activité musicale;
- est un agent par excellence de développement éducatif, culturel et social;
- fait autorité dans son milieu professionnel;
- fait preuve de maîtrise dans ses communications orales et écrites.

Comme la carrière universitaire se prête naturellement à l'exercice de ces aptitudes, la formation d'un professeur-chercheur est un objectif important du programme. Cependant, les compétences acquises par le diplômé de ce programme sont également recherchées dans d'autres secteurs d'activité : système scolaire, administration publique, organismes culturels, médias, etc.

Ce programme vise à former un spécialiste qui exerce ses compétences aux plus hauts niveaux en musicologie, tant historique que théorique.

Renseignements additionnels

Exigences linguistiques

Si l'étudiant n'a pas fait ses études de maîtrise à l'Université Laval, son aptitude à lire l'anglais est évaluée par un examen écrit au début de la première session d'inscription au programme. En cas d'échec, il doit réussir, le plus tôt possible, [ANL-3202 Reading II](#).

Selon l'orientation des recherches de l'étudiant, on peut, de plus, exiger de lui la connaissance d'une troisième langue. Le contrôle se fait en cours d'études.

Exigence de résidence

L'étudiant doit être inscrit à temps complet durant au moins trois sessions. Cette exigence de temps complet ou de résidence peut être satisfaite à tout moment en cours d'études, y compris à la session d'été.

Remarques sur les cours

Exigences particulières

L'étudiant doit réussir les cours de sa scolarité et des examens de doctorat. Le détail des exigences des examens de doctorat propres à chaque option est décrit dans un document interne que l'étudiant peut se procurer auprès de la direction de programme.

Travail de recherche

Choix du projet de recherche

L'étudiant doit être fixé sur le choix de son directeur de recherche au plus tard à la fin de sa première session d'inscription et doit faire approuver son projet de recherche après avoir réussi ses examens de doctorat.

Thèse

La présentation des résultats du projet de recherche doit prendre la forme d'une thèse. Le détail des exigences propres à la Faculté de musique est décrit dans un document interne que l'étudiant peut se procurer auprès de la direction de programme.

Exigences d'obtention du diplôme

Total exigé : 90 crédits

Équivalence maximum : 9 crédits

Activités de formation communes

Musicologie (18 crédits)

Cours	Titre	Crédits exigés
MUS-8001	Examens de doctorat I	3,0
MUS-8002	Examens de doctorat II	3,0
MUS-8003	Examens de doctorat III	3,0
MUS-8004	Examens de doctorat IV	3,0

1. 6 crédits

Réussir 6 crédits de cours, avec l'approbation de la direction de programme

Recherche musicologie

Description : L'étudiant doit réaliser toutes les activités de recherche prévues dans son programme.

Cours	Titre	Crédits exigés
MUS-8811	Activité de recherche - thèse 1	9,0 crédits/activité temps plein
MUS-8812	Activité de recherche - thèse 2	9,0 crédits/activité temps plein
MUS-8813	Activité de recherche - thèse 3	9,0 crédits/activité temps plein
MUS-8814	Activité de recherche - thèse 4	9,0 crédits/activité temps plein
MUS-8815	Activité de recherche - thèse 5	9,0 crédits/activité temps plein
MUS-8816	Activité de recherche - thèse 6	9,0 crédits/activité temps plein
MUS-8817	Activité de recherche - thèse 7	9,0 crédits/activité temps plein
MUS-8818	Activité de recherche - thèse 8	9,0 crédits/activité temps plein

Recherche

Champs de recherche, suivis du nom des professeurs habilités à diriger l'étudiant.

Composition

Composition

Eric Morin

Musicologie

Musicologie théorique. Musique polonaise. Musique liturgique.

Paul Cadrin

Musicologie théorique. Musique populaire et recherche interdisciplinaire Chanson. Réalisation audionumérique.

Serge Lacasse

Musicologie historique. Musique du XIX^e et du XX^e siècle. Histoire de la musique pour clavier.

Marc-André Roberge

Éducation musicale

Rythmique Jaques-Dalcroze. Mouvement. Didactique. Mesure et évaluation. Philosophie. Psychologie.
Louise Mathieu

Didactique. Philosophie. Psychologie.
Valerie Peters

Formation auditive. Didactique. Neurosciences et musique. Perception musicale et cognition.
Maria Teresa Moreno Sala

Direction chorale. Rythmique Jaques-Dalcroze.
Josée Vaillancourt

Didactique instrumentale
Francis Dubé

Interprétation

Chant
Michel Ducharme

Cuivres. Trombone.
James C. Lebens

Guitare (jazz et musique populaire)
Gabriel Hamel

Piano
Francis Dubé
Arturo Nieto-Dorantes

Bois. Flûte traversière.
André Papillon

Orgue, clavecin et musique ancienne.
Richard Paré

Bois. Saxophone (jazz et musique populaire).
Janis Steprans

Cordes.
Hibiki Kobayashi, Brett Molzan, Ryan Molzan, Jean-Luc Plourde

Technologie

Création et réalisation audionumérique. Application de la technologie aux disciplines musicales.
Aaron Liu-Rosenbaum

Maîtrise en musique - composition - avec mémoire (M. Mus.)

Admission

Exigences d'admission

Le baccalauréat en musique, mention composition, ou un diplôme jugé équivalent, est une exigence minimale d'admission. De plus, le candidat doit soumettre un portfolio de ses travaux de création musicale.

De façon générale, le candidat doit avoir conservé une moyenne de cycle d'au moins 2,67 sur 4,33, ou l'équivalent, pour l'ensemble de ses études de premier cycle.

Le candidat doit joindre à sa demande une lettre de motivation, dans laquelle il expose sommairement (maximum de 500 mots) les motifs qui l'incitent à poser sa candidature à des études de deuxième cycle, la démarche d'interprétation, de création ou de recherche qu'il veut entreprendre dans le cadre de ces études et les objectifs de carrière qu'il poursuit.

Chaque demande d'admission est étudiée par la direction de programme qui tient compte, dans son évaluation, de la préparation antérieure du candidat, de son dossier scolaire, de son aptitude à la recherche, de sa lettre de motivation, des rapports d'appréciation et de l'ensemble de son dossier, ainsi que des ressources de la Faculté de musique. Le fait de satisfaire aux exigences d'admission à un programme n'entraîne pas automatiquement l'admission d'un candidat.

La direction de programme peut convoquer le candidat en entrevue avant de se prononcer définitivement sur sa demande d'admission. De plus, elle peut imposer une scolarité complémentaire de cours de premier cycle si elle juge que la préparation du candidat est inadéquate.

Sur la recommandation de la direction de programme, au moment de l'admission, l'étudiant peut se voir imposer, lors de sa première inscription au programme, des épreuves destinées à déceler les lacunes de sa formation antérieure. Sur la foi des résultats de ces épreuves, la direction de programme peut imposer au candidat une scolarité préparatoire.

Sessions d'admission

Ce programme accepte de nouveaux candidats aux sessions suivantes: automne, hiver et été.

Nom du diplôme

Ce programme conduit à l'obtention du grade de maître en musique (M. Mus.).

Responsable

Directeur du programme

Éric Morin

Eric.Morin@mus.ulaval.ca

Pour information :

Catherine Martinette-Morneau

Catherine.Martinette-Morneau@mus.ulaval.ca

Faculté de rattachement

Faculté de musique

Orientation et objectifs

Objectifs

Permettre à l'étudiant d'approfondir ses connaissances des diverses techniques actuelles de la composition de même que de développer et de perfectionner ses propres techniques d'écriture. À cet égard, l'étudiant devra faire la preuve, par la réalisation d'œuvres musicales originales et la rédaction de textes analytiques, qu'il a acquis les connaissances, les habiletés et l'autonomie nécessaires à l'exercice du métier de compositeur.

Renseignements additionnels

Exigences linguistiques

L'étudiant doit comprendre l'anglais écrit. Son aptitude à lire cette langue est évaluée par un examen écrit qui a lieu au début de la première session d'inscription au programme. En cas d'échec, il doit réussir, le plus tôt possible, **ANL-3202 Reading II**.

Exigence de résidence

L'étudiant doit être inscrit à temps complet durant au moins une session. Cette exigence peut généralement être satisfaite à tout moment en cours d'études, y compris à la session d'été.

À moins d'autorisation spéciale, l'étudiant doit terminer sa scolarité dans les trois sessions qui suivent sa première inscription s'il est étudiant régulier à temps complet et dans les six sessions qui suivent sa première inscription s'il est étudiant régulier à temps partiel.

Remarques sur les cours

Exigences particulières

Le détail des exigences concernant les cours d'instrument est décrit dans un document interne que l'étudiant peut se procurer auprès de la direction de programme.

Travail de recherche

Choix du projet de recherche

L'étudiant doit avoir choisi son directeur de recherche au terme de sa première session d'inscription. Le projet de recherche doit être approuvé par la direction de programme au plus tard à la fin de la scolarité.

Exigences d'obtention du diplôme

Total exigé : 45 crédits

Équivalence maximum : 10 crédits

Activités de formation communes

Composition (21 crédits)

Cours	Titre	Crédits exigés
MUS-6021	Composition I	3,0
MUS-6022	Composition II	3,0
MUS-6023	Composition III	3,0
MUS-6058	Techniques et esthétiques des musiques nouvelles	3,0

1. 6 crédits parmi :
MUS-7003, MUS-7007, MUS-7008

2. 3 crédits
Réussir 3 crédits de cours, avec l'approbation de la direction de programme

Recherche composition

Description : L'étudiant doit réaliser toutes les activités de recherche prévues dans son programme.

Cours	Titre	Crédits exigés
MUS-6821	Activité de recherche - mémoire 1	3,0
MUS-6822	Activité de recherche - mémoire 2	7,0 crédits/activité temps plein
MUS-6823	Activité de recherche - mémoire 3	7,0 crédits/activité temps plein
MUS-6824	Activité de recherche - mémoire 4	7,0 crédits/activité temps plein

Recherche

Champs de recherche, suivis du nom des professeurs habilités à diriger l'étudiant.

Composition

Composition
Éric Morin

Musicologie

Musicologie théorique. Musique polonaise. Musique liturgique.
Paul Cadrin

Musicologie théorique. Musique populaire et recherche interdisciplinaire. Chanson. Réalisation audionumérique.
Serge Lacasse

Musicologie historique. Musique du XIX^e et du XX^e siècle. Histoire de la musique pour clavier.
Marc-André Roberge

Éducation musicale

Rythmique Jaques-Dalcroze. Mouvement. Didactique. Mesure et évaluation. Philosophie. Psychologie.
Louise Mathieu

Didactique. Philosophie. Psychologie.
Valerie Peters

Formation auditive. Didactique. Neurosciences et musique. Perception musicale et cognition.
Maria Teresa Moreno Sala

Direction chorale. Rythmique Jaques-Dalcroze.
Josée Vaillancourt

Didactique instrumentale
Francis Dubé

Interprétation

Chant
Michel Ducharme

Cuivres. Trombone.
James C. Lebens

Guitare (jazz et musique populaire)
Gabriel Hamel

Piano
Francis Dubé
Arturo Nieto-Dorantes

Bois. Flûte traversière.
André Papillon

Orgue, clavecin et musique ancienne.
Richard Paré

Bois. Saxophone (jazz et musique populaire).
Janis Steprans

Cordes.
Hibiki Kobayashi, Brett Molzan, Ryan Molzan, Jean-Luc Plourde

Technologie

Création et réalisation audionumérique. Application de la technologie aux disciplines musicales.
Aaron Liu-Rosenbaum

Maîtrise en musique - didactique instrumentale (M. Mus.)

Admission

Exigences d'admission

Le baccalauréat en musique, ou un diplôme jugé équivalent, est une exigence minimale d'admission au programme. De plus, une audition instrumentale est obligatoire.

De façon générale, le candidat doit avoir conservé une moyenne de cycle d'au moins 2,67 sur 4,33, ou l'équivalent, pour l'ensemble de ses études de premier cycle.

Le candidat doit joindre à sa demande une lettre de motivation, dans laquelle il expose sommairement (maximum de 500 mots) les motifs qui l'incitent à poser sa candidature à des études de deuxième cycle, la démarche d'interprétation, de création ou de recherche qu'il veut entreprendre dans le cadre de ces études et les objectifs de carrière qu'il poursuit.

Chaque demande d'admission est étudiée par la direction de programme qui tient compte, dans son évaluation, de la préparation antérieure du candidat, de son dossier scolaire, de son aptitude à la recherche, de sa lettre de motivation, des rapports d'appréciation et de l'ensemble de son dossier, ainsi que des ressources de la Faculté de musique. Le fait de satisfaire aux exigences d'admission à un programme n'entraîne pas automatiquement l'admission d'un candidat.

La direction de programme peut convoquer le candidat en entrevue avant de se prononcer définitivement sur sa demande d'admission. De plus, elle peut imposer une scolarité complémentaire de cours de premier cycle si elle juge que la préparation du candidat est inadéquate.

Sur la recommandation de la direction de programme, au moment de l'admission, l'étudiant peut se voir imposer, lors de sa première inscription au programme, des épreuves destinées à déceler les lacunes de sa formation antérieure. Sur la foi des résultats de ces épreuves, la direction de programme peut imposer au candidat une scolarité préparatoire.

Sessions d'admission

Ce programme accepte de nouveaux candidats aux sessions suivantes: automne, hiver et été.

Nom du diplôme

Ce programme conduit à l'obtention du grade de maître en musique (M. Mus.).

Responsable

Directeur du programme

Francis Dubé

francis.dube@mus.ulaval.ca

Pour information :

Catherine Martinette-Morneau

Catherine.Martinette-Morneau@mus.ulaval.ca

Faculté de rattachement

Faculté de musique

Orientation et objectifs

Objectifs

Permettre à l'étudiant de poursuivre une formation comme musicien pédagogue et de se préparer à l'exercice d'un leadership dans l'enseignement de son instrument; démontrer, par le biais d'un projet d'intervention, qu'il peut en être un agent d'évolution. Puis, à l'aide d'un processus de recherche-crédation, approfondir la maîtrise de son instrument et développer sa connaissance des critères d'une interprétation juste pour son répertoire et celui de ses élèves.

Renseignements additionnels

Exigences linguistiques

L'étudiant doit comprendre l'anglais écrit.

Exigence de résidence

L'étudiant doit être inscrit à temps complet durant au moins une session. Cette exigence peut généralement être satisfaite à tout moment en cours d'études, y compris à la session d'été.

À moins d'autorisation spéciale, l'étudiant doit terminer sa scolarité dans les trois sessions qui suivent sa première inscription s'il est étudiant régulier à temps complet et dans les six sessions qui suivent sa première inscription s'il est étudiant régulier à temps partiel.

Remarques sur les cours

Exigences particulières

Le détail des exigences concernant les cours d'instrument est décrit dans un document interne que l'étudiant peut se procurer auprès de la direction de programme.

Travail de recherche

Les exigences concernant les travaux de recherche sont décrites dans un document interne que l'étudiant peut se procurer auprès de la direction de programme.

Profil

Profil international

Ce programme offre, dans le cadre de ce profil, un certain nombre de places aux étudiants désireux de poursuivre une ou deux sessions d'études dans une université située à l'extérieur du Québec. L'étudiant est invité à prendre contact avec la direction de programme afin de connaître les conditions d'admissibilité à ce séjour d'études.

Exigences d'obtention du diplôme

Total exigé : 45 crédits

Équivalence maximum : 22 crédits

Activités de formation communes

Didactique instrumentale (45 crédits)

Cours	Titre	Crédits exigés
MUS-6032	Instrument principal «DI» I	4,0
MUS-6033	Instrument principal «DI» II	4,0
MUS-6034	Instrument principal «DI» III	4,0
MUS-6079	Didactique instrumentale	3,0
MUS-6080	Séminaire en didactique instrumentale I	3,0
MUS-6081	Séminaire en didactique instrumentale II	3,0
MUS-6082	Practicum I	1,0
MUS-6083	Practicum II	1,0
MUS-6084	Practicum III	1,0
MUS-6086	Instrument principal « DI » IV	4,0
MUS-6087	Projet d'intervention	6,0
MUS-6088	Practicum IV	1,0

1. 3 à 9 crédits parmi :

MUS-7003, MUS-7007, MUS-7008

2. 1 à 7 crédits parmi :

MUS-6001 à MUS-6008, MUS-6050 à MUS-6053, MUS-6153

3. 0 à 6 crédits parmi :

MUS-6028 à MUS-6031, MUS-6036 à MUS-6043, MUS-6059, MUS-6131, MUS-7000 à MUS-7002, MUS-7004 à MUS-7006, MUS-7009

Profil

Profil international

Cours	Titre	Crédits exigés
EHE-6MUS	Études - Profil international - Maîtrise en musique	12,0

Recherche

Champs de recherche, suivis du nom des professeurs habilités à diriger l'étudiant.

Composition

Composition

Éric Morin

Musicologie

Musicologie théorique. Musique polonaise. Musique liturgique.

Paul Cadrin

Musicologie théorique. Musique populaire et recherche interdisciplinaire. Chanson. Réalisation audionumérique.

Serge Lacasse

Musicologie historique. Musique du XIX^e et du XX^e siècle. Histoire de la musique pour clavier.

Marc-André Roberge

Éducation musicale

Rythmique Jaques-Dalcroze. Mouvement. Didactique. Mesure et évaluation. Philosophie. Psychologie.

Louise Mathieu

Didactique. Philosophie. Psychologie.

Valerie Peters

Formation auditive. Didactique. Neurosciences et musique. Perception musicale et cognition.

Maria Teresa Moreno Sala

Direction chorale. Rythmique Jaques-Dalcroze.

Josée Vaillancourt

Didactique instrumentale

Francis Dubé

Interprétation

Chant

Michel Ducharme

Cuivres. Trombone.

James C. Lebens

Guitare (jazz et musique populaire)

Gabriel Hamel

Piano
Francis Dubé
Arturo Nieto-Dorantes

Bois. Flûte traversière.
André Papillon

Orgue, clavecin et musique ancienne.
Richard Paré

Bois. Saxophone (jazz et musique populaire).
Janis Steprans

Cordes.
Hibiki Kobayashi, Brett Molzan, Ryan Molzan, Jean-Luc Plourde

Technologie

Création et réalisation audionumérique. Application de la technologie aux disciplines musicales.
Aaron Liu-Rosenbaum

Maîtrise en musique - éducation musicale (M. Mus.)

Admission

Exigences d'admission

Le baccalauréat en éducation musicale, ou un diplôme jugé équivalent, est une exigence minimale d'admission au programme.

De façon générale, le candidat doit avoir conservé une moyenne de cycle d'au moins 2,67 sur 4,33, ou l'équivalent, pour l'ensemble de ses études de premier cycle.

Le candidat doit joindre à sa demande une lettre de motivation, dans laquelle il expose sommairement (maximum de 500 mots) les motifs qui l'incitent à poser sa candidature à des études de deuxième cycle, la démarche d'interprétation, de création ou de recherche qu'il veut entreprendre dans le cadre de ces études et les objectifs de carrière qu'il poursuit.

Chaque demande d'admission est étudiée par la direction de programme qui tient compte, dans son évaluation, de la préparation antérieure du candidat, de son dossier scolaire, de son aptitude à la recherche, de sa lettre de motivation, des rapports d'appréciation et de l'ensemble de son dossier, ainsi que des ressources de la Faculté de musique. Le fait de satisfaire aux exigences d'admission à un programme n'entraîne pas automatiquement l'admission d'un candidat.

La direction de programme peut convoquer le candidat en entrevue avant de se prononcer définitivement sur sa demande d'admission. De plus, elle peut imposer une scolarité complémentaire de cours de premier cycle si elle juge que la préparation du candidat est inadéquate.

Sur la recommandation de la direction de programme, au moment de l'admission, l'étudiant peut se voir imposer, lors de sa première inscription au programme, des épreuves destinées à déceler les lacunes de sa formation antérieure. Sur la foi des résultats de ces épreuves, la direction de programme peut imposer au candidat une scolarité préparatoire.

Sessions d'admission

Ce programme accepte de nouveaux candidats aux sessions suivantes: automne, hiver et été.

Nom du diplôme

Ce programme conduit à l'obtention du grade de maître en musique (M. Mus.).

Responsable

Directrice du programme

Louise Mathieu

Louise.Mathieu@mus.ulaval.ca

Pour information :

Catherine Martinette-Morneau

Catherine.Martinette-Morneau@mus.ulaval.ca

Faculté de rattachement

Faculté de musique

Orientation et objectifs

Objectifs

Permettre à l'étudiant de poursuivre une formation comme musicien éducateur; de se préparer à l'exercice d'un leadership dans sa profession et à en être un agent d'évolution; d'éveiller son esprit de recherche et de favoriser l'acquisition d'une technique de recherche; d'acquérir une autonomie de pensée et de moyens qui le rendront capable d'élaborer un projet pédagogique ou de recherche, de le réaliser et de l'évaluer.

Renseignements additionnels

Exigences linguistiques

L'étudiant doit comprendre l'anglais écrit. Son aptitude à lire cette langue est évaluée par un examen écrit qui a lieu au début de la première session d'inscription au programme. En cas d'échec, il doit réussir, le plus tôt possible, **ANL-3202** Reading II.

Exigence de résidence

L'étudiant doit être inscrit à temps complet durant au moins une session. Cette exigence peut généralement être satisfaite à tout moment en cours d'études, y compris à la session d'été.

À moins d'autorisation spéciale, l'étudiant doit terminer sa scolarité dans les trois sessions qui suivent sa première inscription s'il est étudiant régulier à temps complet et dans les six sessions qui suivent sa première inscription s'il est étudiant régulier à temps partiel.

Remarques sur les cours

Exigences particulières

Le détail des exigences concernant les cours d'instrument est décrit dans un document interne que l'étudiant peut se procurer auprès de la direction de programme.

Travail de recherche

Les exigences concernant les travaux de recherche sont décrites dans un document interne que l'étudiant peut se procurer auprès de sa direction de programme.

Profil

Profil international

Ce programme offre, dans le cadre de ce profil, un certain nombre de places aux étudiants désireux de poursuivre une ou deux sessions d'études dans une université située à l'extérieur du Québec. L'étudiant est invité à prendre contact avec la direction de programme afin de connaître les conditions d'admissibilité à ce séjour d'études.

Exigences d'obtention du diplôme

Total exigé : 45 crédits

Équivalence maximum : 22 crédits

Activités de formation communes

Éducation musicale (45 crédits)

Cours	Titre	Crédits exigés
MUS-6000	Essai	6,0
MUS-6071	Recherche quantitative en éducation musicale	3,0
MUS-6072	Recherche qualitative en éducation musicale	3,0
MUS-6073	Séminaire en éducation musicale	2,0
MUS-6089	Fondements philosophiques de l'éducation musicale	3,0
MUS-6090	Fondements psychologiques de l'éducation musicale	3,0

1. 25 crédits parmi :

MUS-6001 à MUS-6008, MUS-6027 à MUS-6031, MUS-6036 à MUS-6043, MUS-6050 à MUS-6053, MUS-6059, MUS-6131, MUS-6153, MUS-7000 à MUS-7010, MUS-7020

et parmi tous les cours des niveaux 6000 et 7000 portant les sigles ADS, MEV, PPG, TEN, à l'exception de ceux de la série 800.

Profil

Profil international

Cours	Titre	Crédits exigés
EHE-6MUS	Études - Profil international - Maîtrise en musique	12,0

Recherche

Champs de recherche, suivis du nom des professeurs habilités à diriger l'étudiant.

Composition

Composition
Éric Morin

Musicologie

Musicologie théorique. Musique polonaise. Musique liturgique.
Paul Cadrin

Musicologie théorique. Musique populaire et recherche interdisciplinaire. Chanson. Réalisation audionumérique.
Serge Lacasse

Musicologie historique. Musique du XIX^e et du XX^e siècle. Histoire de la musique pour clavier.
Marc-André Roberge

Éducation musicale

Rythmique Jaques-Dalcroze. Mouvement. Didactique. Mesure et évaluation. Philosophie. Psychologie.
Louise Mathieu

Didactique. Philosophie. Psychologie.
Valerie Peters

Formation auditive. Didactique. Neurosciences et musique. Perception musicale et cognition.
Maria Teresa Moreno Sala

Direction chorale. Rythmique Jaques-Dalcroze.
Josée Vaillancourt

Didactique instrumentale
Francis Dubé

Interprétation

Chant
Michel Ducharme

Cuivres. Trombone.
James C. Lebens

Guitare (jazz et musique populaire)
Gabriel Hamel

Piano
Francis Dubé
Arturo Nieto-Dorantes

Bois. Flûte traversière.
André Papillon

Orgue, clavecin et musique ancienne.
Richard Paré

Bois. Saxophone (jazz et musique populaire).
Janis Steprans

Cordes.
Hibiki Kobayashi, Brett Molzan, Ryan Molzan, Jean-Luc Plourde

Technologie

Création et réalisation audionumérique. Application de la technologie aux disciplines musicales.
Aaron Liu-Rosenbaum

Maîtrise en musique - éducation musicale - avec mémoire (M. Mus.)

Admission

Exigences d'admission

Le baccalauréat en éducation musicale, ou un diplôme jugé équivalent, est une exigence minimale d'admission au programme.

De façon générale, le candidat doit avoir conservé une moyenne de cycle d'au moins 2,67 sur 4,33, ou l'équivalent, pour l'ensemble de ses études de premier cycle.

Le candidat doit joindre à sa demande une lettre de motivation, dans laquelle il expose sommairement (maximum de 500 mots) les motifs qui l'incitent à poser sa candidature à des études de deuxième cycle, la démarche d'interprétation, de création ou de recherche qu'il veut entreprendre dans le cadre de ces études et les objectifs de carrière qu'il poursuit.

Chaque demande d'admission est étudiée par la direction de programme qui tient compte, dans son évaluation, de la préparation antérieure du candidat, de son dossier scolaire, de son aptitude à la recherche, de sa lettre de motivation, des rapports d'appréciation et de l'ensemble de son dossier, ainsi que des ressources de la Faculté de musique. Le fait de satisfaire aux exigences d'admission à un programme n'entraîne pas automatiquement l'admission d'un candidat.

La direction de programme peut convoquer le candidat en entrevue avant de se prononcer définitivement sur sa demande d'admission. De plus, elle peut imposer une scolarité complémentaire de cours de premier cycle si elle juge que la préparation du candidat est inadéquate.

Sur la recommandation de la direction de programme, au moment de l'admission, l'étudiant peut se voir imposer, lors de sa première inscription au programme, des épreuves destinées à déceler les lacunes de sa formation antérieure. Sur la foi des résultats de ces épreuves, la direction de programme peut imposer au candidat une scolarité préparatoire.

Sessions d'admission

Ce programme accepte de nouveaux candidats aux sessions suivantes : automne, hiver et été.

Nom du diplôme

Ce programme conduit à l'obtention du grade de maître en musique (M. Mus.).

Responsable

Directrice du programme

Louise Mathieu

Louise.Mathieu@mus.ulaval.ca

Pour information :

Catherine Martinette-Morneau

Catherine.Martinette-Morneau@mus.ulaval.ca

Faculté de rattachement

Faculté de musique

Orientation et objectifs

Objectifs

Permettre à l'étudiant de poursuivre une formation comme musicien éducateur; de se préparer à l'exercice d'un leadership dans sa profession et à en être un agent d'évolution; d'éveiller son esprit de recherche et de favoriser l'acquisition d'une technique de recherche; d'acquérir une autonomie de pensée et de moyens qui le rendront capable d'élaborer un projet pédagogique ou de recherche, de le réaliser et de l'évaluer.

Renseignements additionnels

Exigences linguistiques

L'étudiant doit comprendre l'anglais écrit. Son aptitude à lire cette langue est évaluée par un examen écrit qui a lieu au début de la première session d'inscription au programme. En cas d'échec, il doit réussir, le plus tôt possible, **ANL-3202** Reading II.

Exigence de résidence

L'étudiant doit être inscrit à temps complet durant au moins une session. Cette exigence peut généralement être satisfaite à tout moment en cours d'études, y compris à la session d'été.

À moins d'autorisation spéciale, l'étudiant doit terminer sa scolarité dans les trois sessions qui suivent sa première inscription s'il est étudiant régulier à temps complet et dans les six sessions qui suivent sa première inscription s'il est étudiant régulier à temps partiel.

Remarques sur les cours

Exigences particulières

Le détail des exigences concernant les cours d'instrument est décrit dans un document interne que l'étudiant peut se procurer auprès de la direction de programme.

Travail de recherche

Choix du projet de recherche

L'étudiant doit avoir choisi son directeur de recherche au terme de sa première session d'inscription.

Le projet de recherche doit être approuvé par la direction de programme au plus tard à la fin de la scolarité.

Exigences d'obtention du diplôme

Total exigé : 45 crédits

Équivalence maximum : 10 crédits

Activités de formation communes

Éducation musicale (21 crédits)

Cours	Titre	Crédits exigés
MUS-6071	Recherche quantitative en éducation musicale	3,0
MUS-6072	Recherche qualitative en éducation musicale	3,0
MUS-6073	Séminaire en éducation musicale	2,0
MUS-6089	Fondements philosophiques de l'éducation musicale	3,0
MUS-6090	Fondements psychologiques de l'éducation musicale	3,0

1. 7 crédits

Réussir 7 crédits de cours, avec l'approbation de la direction de programme.

Recherche éducation musicale

Description : L'étudiant doit réaliser toutes les activités de recherche prévues dans son programme.

Cours	Titre	Crédits exigés
MUS-6801	Activité de recherche - mémoire 1	3,0
MUS-6802	Activité de recherche - mémoire 2	7,0 crédits/activité temps plein
MUS-6803	Activité de recherche - mémoire 3	7,0 crédits/activité temps plein
MUS-6804	Activité de recherche - mémoire 4	7,0 crédits/activité temps plein

Recherche

Champs de recherche, suivis du nom des professeurs habilités à diriger l'étudiant.

Composition

Composition
Éric Morin

Musicologie

Musicologie théorique. Musique polonaise. Musique liturgique.
Paul Cadrin

Musicologie théorique. Musique populaire et recherche interdisciplinaire. Chanson. Réalisation audionumérique.
Serge Lacasse

Musicologie historique. Musique du XIX^e et du XX^e siècle. Histoire de la musique pour clavier.
Marc-André Roberge

Éducation musicale

Rythmique Jaques-Dalcroze. Mouvement. Didactique. Mesure et évaluation. Philosophie. Psychologie.
Louise Mathieu

Didactique. Philosophie. Psychologie.
Valerie Peters

Formation auditive. Didactique. Neurosciences et musique. Perception musicale et cognition.
Maria Teresa Moreno Sala

Direction chorale. Rythmique Jaques-Dalcroze.
Josée Vaillancourt

Didactique instrumentale
Francis Dubé

Interprétation

Chant
Michel Ducharme

Cuivres. Trombone.
James C. Lebens

Guitare (jazz et musique populaire)
Gabriel Hamel

Piano
Francis Dubé
Arturo Nieto-Dorantes

Bois. Flûte traversière.
André Papillon

Orgue, clavecin et musique ancienne.
Richard Paré

Bois. Saxophone (jazz et musique populaire).
Janis Steprans

Cordes.
Hibiki Kobayashi, Brett Molzan, Ryan Molzan, Jean-Luc Plourde

Technologie

Création et réalisation audionumérique. Application de la technologie aux disciplines musicales.
Aaron Liu-Rosenbaum

Maîtrise en musique - interprétation (M. Mus.)

Admission

Exigences d'admission

Le baccalauréat en musique, mention interprétation, ou un diplôme jugé équivalent, est une exigence minimale d'admission au programme. De plus, une audition instrumentale est obligatoire.

De façon générale, le candidat doit avoir conservé une moyenne de cycle d'au moins 2,67 sur 4,33, ou l'équivalent, pour l'ensemble de ses études de premier cycle.

Le candidat doit joindre à sa demande une lettre de motivation, dans laquelle il expose sommairement (maximum de 500 mots) les motifs qui l'incitent à poser sa candidature à des études de deuxième cycle, la démarche d'interprétation, de création ou de recherche qu'il veut entreprendre dans le cadre de ces études et les objectifs de carrière qu'il poursuit.

Chaque demande d'admission est étudiée par la direction de programme qui tient compte, dans son évaluation, de la préparation antérieure du candidat, de son dossier scolaire, de son aptitude à la recherche, de sa lettre de motivation, des rapports d'appréciation et de l'ensemble de son dossier, ainsi que des ressources de la Faculté de musique. Le fait de satisfaire aux exigences d'admission à un programme n'entraîne pas automatiquement l'admission d'un candidat.

La direction de programme peut convoquer le candidat en entrevue avant de se prononcer définitivement sur sa demande d'admission. De plus, elle peut imposer une scolarité complémentaire de cours de premier cycle si elle juge que la préparation du candidat est inadéquate.

Sur la recommandation de la direction de programme, au moment de l'admission, l'étudiant peut se voir imposer, lors de sa première inscription au programme, des épreuves destinées à déceler les lacunes de sa formation antérieure. Sur la foi des résultats de ces épreuves, la direction de programme peut imposer au candidat une scolarité préparatoire.

Sessions d'admission

Ce programme accepte de nouveaux candidats aux sessions suivantes : automne, hiver et été.

Nom du diplôme

Ce programme conduit à l'obtention du grade de maître en musique (M. Mus.).

Responsable

Directeur du programme

Arturo Nieto-Dorantes

arturo.nieto-dorantes@mus.ulaval.ca

Pour information :

Catherine Martinette-Morneau

Catherine.Martinette-Morneau@mus.ulaval.ca

Faculté de rattachement

Faculté de musique

Orientation et objectifs

Objectifs

Permettre à l'étudiant d'acquérir la maîtrise de son instrument et, par le biais d'un processus de recherche-crédation, d'approfondir ses connaissances touchant son répertoire et d'intégrer ces éléments dans une interprétation juste.

Renseignements additionnels

Exigences linguistiques

L'étudiant doit comprendre l'anglais écrit.

Exigence de résidence

L'étudiant doit être inscrit à temps complet durant au moins une session. Cette exigence peut généralement être satisfaite à tout moment en cours d'études, y compris à la session d'été.

À moins d'autorisation spéciale, l'étudiant doit terminer sa scolarité dans les trois sessions qui suivent sa première inscription s'il est étudiant régulier à temps complet et dans les six sessions qui suivent sa première inscription s'il est étudiant régulier à temps partiel.

Remarques sur les cours

Exigences particulières

Le détail des exigences concernant les cours d'instrument est décrit dans un document interne que l'étudiant peut se procurer auprès de la direction de programme.

Travail de recherche

Les exigences concernant les travaux de recherche sont décrites dans un document interne que l'étudiant peut se procurer auprès de sa direction de programme.

Concentrations

Accompagnement - musique de chambre

Auteur-compositeur-interprète

Orchestre - musique de chambre

Soliste

Profil

Profil international

Ce programme offre, dans le cadre de ce profil, un certain nombre de places aux étudiants désireux de poursuivre une ou deux sessions d'études dans une université située à l'extérieur du Québec. L'étudiant est invité à prendre contact avec la direction de programme afin de connaître les conditions d'admissibilité à ce séjour d'études.

Exigences d'obtention du diplôme

Total exigé : 45 crédits

Équivalence maximum : 22 crédits

Autres activités

Autres exigences (45 crédits)

Description : L'étudiant doit choisir une concentration.

1. 24 crédits

Selon les exigences de sa concentration, choisir une seule de ces quatre séries :

MUS-6009 à MUS-6012

OU

MUS-6044 à MUS-6047

OU

MUS-6054 à MUS-6057

OU

MUS-6200 à MUS-6203

2. 6 à 9 crédits parmi :

MUS-7003, MUS-7007, MUS-7008

3. 12 à 15 crédits parmi :

MUS-6001 à MUS-6008, MUS-6013 à MUS-6020, MUS-6028 à MUS-6031, MUS-6040 à MUS-6043, MUS-6050 à MUS-6053, MUS-6059, MUS-6131, MUS-6153, MUS-6300, MUS-6301, MUS-7000 à MUS-7002, MUS-7004 à MUS-7006

Concentrations

Accompagnement - musique de chambre (24 crédits)

Cours	Titre	Crédits exigés
MUS-6009	Accompagnement-musique de chambre I	6,0
MUS-6010	Accompagnement-musique de chambre II	6,0
MUS-6011	Accompagnement-musique de chambre III	6,0
MUS-6012	Accompagnement-musique de chambre IV (essai)	6,0

Auteur-compositeur-interprète (33 crédits)

Cours	Titre	Crédits exigés
MUS-6200	Auteur-compositeur-interprète I	6,0
MUS-6201	Auteur-compositeur-interprète II	6,0
MUS-6202	Auteur-compositeur-interprète III	6,0
MUS-6203	Auteur-compositeur-interprète IV	6,0
MUS-6050	Musique de chambre I	2,0
MUS-6051	Musique de chambre II	2,0
MUS-6300	Gestion de projet en studio I	2,0
MUS-6301	Gestion de projet en studio II	3,0

Orchestre-musique de chambre (24 crédits)

Cours	Titre	Crédits exigés
MUS-6054	Orchestre - musique de chambre I	6,0
MUS-6055	Orchestre - musique de chambre II	6,0
MUS-6056	Orchestre - musique de chambre III	6,0
MUS-6057	Orchestre - musique de chambre IV (essai)	6,0

Soliste (28 crédits)

Cours	Titre	Crédits exigés
MUS-6044	Instrument soliste I	6,0
MUS-6045	Instrument soliste II	6,0
MUS-6046	Instrument soliste III	6,0
MUS-6047	Instrument soliste IV (essai)	6,0
MUS-6050	Musique de chambre I	2,0
MUS-6051	Musique de chambre II	2,0

Profil

Profil international

Cours	Titre	Crédits exigés
EHE-6MUS	Études - Profil international - Maîtrise en musique	12,0

Recherche

Champs de recherche, suivis du nom des professeurs habilités à diriger l'étudiant.

Composition

Composition
Éric Morin

Musicologie

Musicologie théorique. Musique polonaise. Musique liturgique.
Paul Cadrin

Musicologie théorique. Musique populaire et recherche interdisciplinaire. Chanson. Réalisation audionumérique.
Serge Lacasse

Musicologie historique. Musique du XIX^e et du XX^e siècle. Histoire de la musique pour clavier.
Marc-André Roberge

Éducation musicale

Rythmique Jaques-Dalcroze. Mouvement. Didactique. Mesure et évaluation. Philosophie. Psychologie.
Louise Mathieu

Didactique. Philosophie. Psychologie.
Valerie Peters

Formation auditive. Didactique. Neurosciences et musique. Perception musicale et cognition.
Maria Teresa Moreno Sala

Direction chorale. Rythmique Jaques-Dalcroze.
Josée Vaillancourt

Didactique instrumentale
Francis Dubé

Interprétation

Chant
Michel Ducharme

Cuivres. Trombone.
James C. Lebens

Guitare (jazz et musique populaire)
Gabriel Hamel

Piano
Francis Dubé
Arturo Nieto-Dorantes

Bois. Flûte traversière.
André Papillon

Orgue, clavecin et musique ancienne.
Richard Paré

Bois. Saxophone (jazz et musique populaire).
Janis Steprans

Cordes.
Hibiki Kobayashi, Brett Molzan, Ryan Molzan, Jean-Luc Plourde

Technologie

Création et réalisation audionumérique. Application de la technologie aux disciplines musicales.
Aaron Liu-Rosenbaum

Maîtrise en musique - musicologie - avec mémoire (M. Mus.)

Admission

Exigences d'admission

Le baccalauréat en musique, mention histoire, ou un diplôme jugé équivalent, est une exigence minimale d'admission.

De façon générale, le candidat doit avoir conservé une moyenne de cycle d'au moins 2,67 sur 4,33, ou l'équivalent, pour l'ensemble de ses études de premier cycle.

Le candidat doit joindre à sa demande une lettre de motivation, dans laquelle il expose sommairement (maximum de 500 mots) les motifs qui l'incitent à poser sa candidature à des études de deuxième cycle, la démarche d'interprétation, de création ou de recherche qu'il veut entreprendre dans le cadre de ces études et les objectifs de carrière qu'il poursuit.

Chaque demande d'admission est étudiée par la direction de programme qui tient compte, dans son évaluation, de la préparation antérieure du candidat, de son dossier scolaire, de son aptitude à la recherche, de sa lettre de motivation, des rapports d'appréciation et de l'ensemble de son dossier, ainsi que des ressources de la Faculté de musique. Le fait de satisfaire aux exigences d'admission à un programme n'entraîne pas automatiquement l'admission d'un candidat.

La direction de programme peut convoquer le candidat en entrevue avant de se prononcer définitivement sur sa demande d'admission. De plus, elle peut imposer une scolarité complémentaire de cours de premier cycle si elle juge que la préparation du candidat est inadéquate.

Sur la recommandation de la direction de programme, au moment de l'admission, l'étudiant peut se voir imposer, lors de sa première inscription au programme, des épreuves destinées à déceler les lacunes de sa formation antérieure. Sur la foi des résultats de ces épreuves, la direction de programme peut imposer au candidat une scolarité préparatoire.

Sessions d'admission

Ce programme accepte de nouveaux candidats aux sessions suivantes : automne, hiver et été.

Nom du diplôme

Ce programme conduit à l'obtention du grade de maître en musique (M. Mus.).

Responsable

Directeur du programme

Marc-André Roberge

Marc-Andre.Roberge@mus.ulaval.ca

Pour information :

Catherine Martinette-Morneau

Catherine.Martinette-Morneau@mus.ulaval.ca

Faculté de rattachement

Faculté de musique

Orientation et objectifs

Objectifs

Permettre à l'étudiant, par une étude des sources musicales et bibliographiques, d'approfondir ses connaissances dans un domaine de la musicologie historique ou théorique et d'acquérir la méthode appropriée à la recherche. Par son mémoire en particulier, l'étudiant devra faire la preuve qu'il a acquis la rigueur qui s'impose dans l'application d'une méthode scientifique et une connaissance approfondie de son sujet de recherche.

Renseignements additionnels

Exigences linguistiques

L'étudiant doit comprendre l'anglais écrit. Son aptitude à lire cette langue est évaluée par un examen écrit qui a lieu au début de la première session d'inscription au programme. En cas d'échec, il doit réussir, le plus tôt possible, **ANL-3202** Reading II.

Exigence de résidence

L'étudiant doit être inscrit à temps complet durant au moins une session. Cette exigence peut généralement être satisfaite à tout moment en cours d'études, y compris à la session d'été.

À moins d'autorisation spéciale, l'étudiant doit terminer sa scolarité dans les trois sessions qui suivent sa première inscription s'il est étudiant régulier à temps complet et dans les six sessions qui suivent sa première inscription s'il est étudiant régulier à temps partiel.

Remarques sur les cours

Exigences particulières

Le détail des exigences concernant les cours d'instrument est décrit dans un document interne que l'étudiant peut se procurer auprès de la direction de programme.

Travail de recherche

Choix du projet de recherche

L'étudiant doit avoir choisi son directeur de recherche au terme de sa première session d'inscription. Le projet de recherche doit être approuvé par la direction de programme au plus tard à la fin de la scolarité.

Exigences d'obtention du diplôme

Total exigé : 45 crédits

Équivalence maximum : 10 crédits

Activités de formation communes

Musicologie (21 crédits)

Cours	Titre	Crédits exigés
MUS-6048	Théorie et pratique de la musicologie I	3,0
MUS-6049	Théorie et pratique de la musicologie II	3,0

1. 15 crédits

Réussir 15 crédits de cours, avec l'approbation de la direction de programme.

Recherche musicologie

Description : L'étudiant doit réaliser toutes les activités de recherche prévues dans son programme.

Cours	Titre	Crédits exigés
MUS-6811	Activité de recherche - mémoire 1	3,0
MUS-6812	Activité de recherche - mémoire 2	7,0 crédits/activité temps plein
MUS-6813	Activité de recherche - mémoire 3	7,0 crédits/activité temps plein
MUS-6814	Activité de recherche - mémoire 4	7,0 crédits/activité temps plein

Recherche

Champs de recherche, suivis du nom des professeurs habilités à diriger l'étudiant.

Composition

Composition
Éric Morin

Musicologie

Musicologie théorique. Musique polonaise. Musique liturgique.
Paul Cadrin

Musicologie théorique. Musique populaire et recherche interdisciplinaire. Chanson. Réalisation audionumérique.
Serge Lacasse

Musicologie historique. Musique du XIX^e et du XX^e siècle. Histoire de la musique pour clavier.
Marc-André Roberge

Éducation musicale

Rythmique Jaques-Dalcroze. Mouvement. Didactique. Mesure et évaluation. Philosophie. Psychologie.
Louise Mathieu

Didactique. Philosophie. Psychologie.
Valerie Peters

Formation auditive. Didactique. Neurosciences et musique. Perception musicale et cognition.
Maria Teresa Moreno Sala

Direction chorale. Rythmique Jaques-Dalcroze.
Josée Vaillancourt

Didactique instrumentale
Francis Dubé

Interprétation

Chant
Michel Ducharme

Cuivres. Trombone.
James C. Lebens

Guitare (jazz et musique populaire)
Gabriel Hamel

Piano
Francis Dubé
Arturo Nieto-Dorantes

Bois. Flûte traversière.
André Papillon

Orgue, clavecin et musique ancienne.
Richard Paré

Bois. Saxophone (jazz et musique populaire).
Janis Steprans

Cordes.
Hibiki Kobayashi, Brett Molzan, Ryan Molzan, Jean-Luc Plourde

Technologie

Création et réalisation audionumérique. Application de la technologie aux disciplines musicales.
Aaron Liu-Rosenbaum

Microprogramme de deuxième cycle en musique liturgique

Admission

Exigences d'admission

Le fait de satisfaire aux exigences d'admission à un programme n'entraîne pas automatiquement l'admission d'un candidat.

Pour être admissible à ce programme, le candidat doit être titulaire d'un baccalauréat, ou d'un diplôme équivalent, ou posséder une formation et une expérience jugées équivalentes. Il doit également avoir une expérience musicale, la capacité de s'exprimer par le chant ou au moyen d'un instrument et une expérience de terrain (participation à la vie liturgique comme musicien ou intervenant).

La direction de programme se réserve le droit de convoquer le candidat à une entrevue.

Sessions d'admission

Ce microprogramme accepte de nouveaux candidats à la session d'été.

Responsable

Faculté de rattachement

Faculté de musique

Orientation et objectifs

Objectifs

Objectif général

Ce microprogramme vise à développer chez le musicien et l'acteur de la liturgie la compréhension des enjeux musicaux, théologiques et pastoraux de leur action.

Objectifs particuliers

Au terme de ce microprogramme, l'étudiant :

- aura compris la musique comme acte liturgique, à partir d'une réflexion fondamentale sur l'action liturgique;
- aura compris les diverses modalités par lesquelles la musique, tant vocale qu'instrumentale, contribue à l'action liturgique;
- saura exercer une créativité enracinée dans la tradition;
- saura exercer un rôle de leadership auprès des autres acteurs de la liturgie, dans un esprit de collaboration féconde.

Renseignements additionnels

Insertion d'un programme court dans un autre programme

La personne qui aura suivi avec succès ce microprogramme pourra l'intégrer dans un programme universitaire plus long, en particulier la maîtrise en théologie et la maîtrise en musique, à condition de répondre aux exigences d'admission de ces programmes.

Exigences d'obtention du diplôme

Total exigé : 12 crédits

Activités de formation communes

Musique liturgique (12 crédits)

Cours	Titre	Crédits exigés
MUS-6101	Ateliers en musique liturgique I	3,0
MUS-6102	Ateliers en musique liturgique II	3,0
THL-6100	Musique liturgique	3,0
THL-6103	Laboratoire de création	3,0